



RELATIONS VILLES- CAMPAGNES : PRINCIPES DIRECTEURS

Cadre d'action pour un développement territorial
intégré

ONU  HABILITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

Relations villes-campagnes : Principes directeurs

CADRE D'ACTION POUR LE PROGRES D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE

ONU-Habitat, Nairobi

Copyright © Le Programme des Nations-Unies pour les Établissements Humains, 2019

Tous droits réservés

Produit par l'Unité de Planification Régionale et Métropolitaine (RMPU)

Le Programme des Nations-Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT)

Boîte Postale 30030, 00100 Nairobi GPO KENYA

Tel: 254-020-7623120 (Siège)

www.unhabitat.org

REMERCIEMENTS

Équipe de coordination du projet: Rémy Sietchiping, Stephanie Loose, Thomas Forster, Grace Githiri, Florence Egal, Arthur Getz Escudero, Shipra Narang Suri, Thierry Giordano.

Mise en page: Jean Robert Gatsinzi, Ramsés Alejandro Grande Fraile, Runze Wang, Suzanne Koufana, Frédéric Happi Mangoua (révision française).

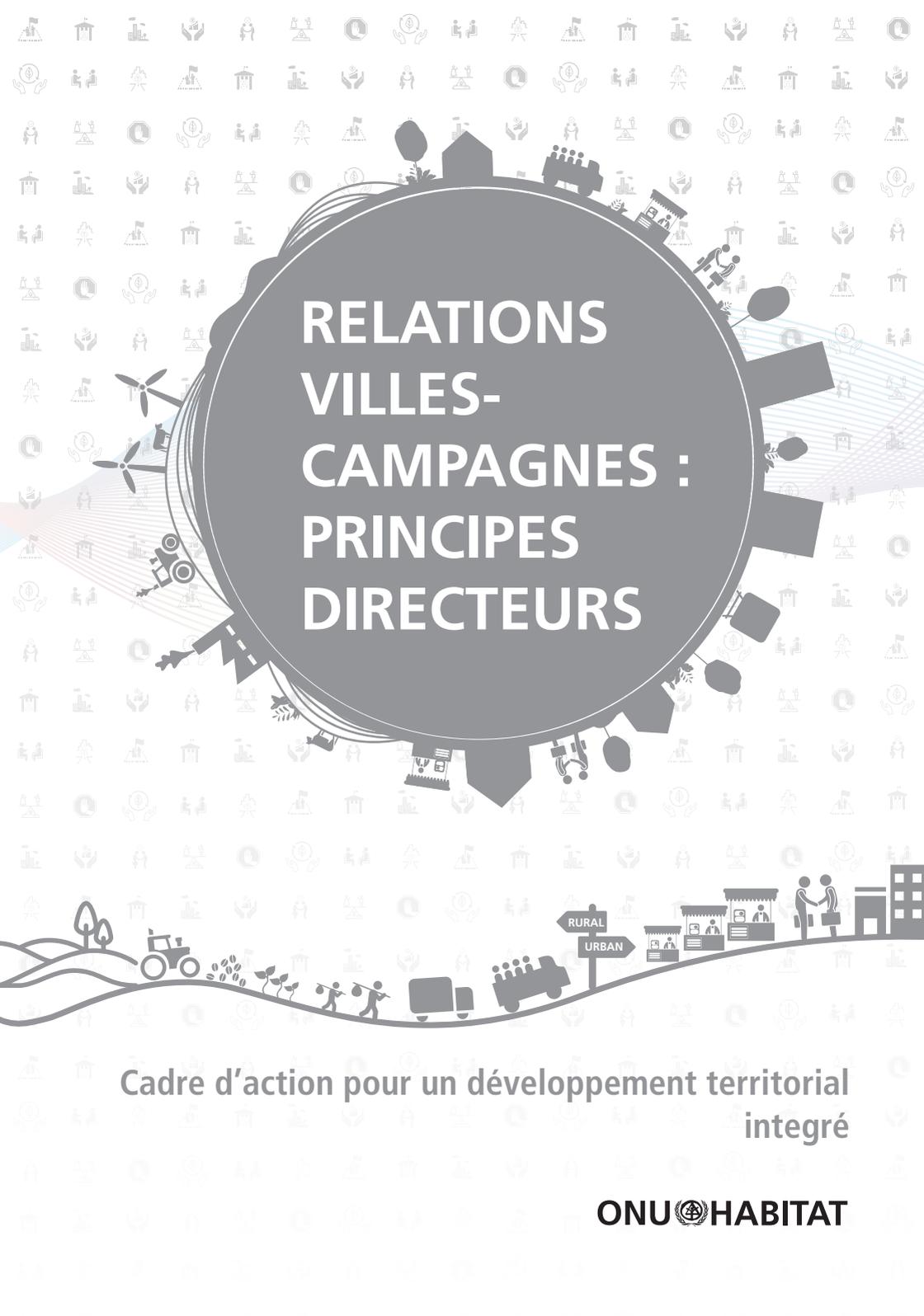
Support financier: Agence suédoise de coopération pour le développement international (Sida)

AVERTISSEMENT

Les désignations utilisées et la présentation des éléments de cette publication ne concernent aucunement l'expression d'aucun avis de la part du Secrétariat des Nations Unies concernant le statut juridique d'un pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains, des Nations, ou de ses États membres.

Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit citée





RELATIONS VILLES- CAMPAGNES : PRINCIPES DIRECTEURS

Cadre d'action pour un développement territorial
intégré

ONU  HABITAT

Les Contributeurs/auteurs

Relations villes-campagnes: Principes directeurs et Cadre d'action pour un développement territorial intégré` a été élaboré dans le cadre d'un processus impliquant différentes parties prenantes. ONU-Habitat aimerait remercier les contributeurs suivants :

Aliyu Barau (Bayero University Kano); Thiago Soares Barbizan (ICLEI); Stephan Bartke (UBA/UFZ); Jane Battersby (ACC, University of Cape Town); Edgardo Bilsky (UCLG); Sergio Blanco (UN-HABITAT); Alison Blay-Palmer (CSFS, Wilfrid Laurier University); Boris Buechler (GIZ); MarieEve Buist (DDSA, Université Laval); Pamela Carbajal (UN-Habitat); Maruxa Cardama (SloCat); Edgar Cataño Sanchez (International Development Expert); Isabel Cavelier-Adarve (Transforma); Branko Cavric (University of Botswana); Vito Cistulli (FAO); Antonella Contin (Politecnico di Milano); Marielle Dubbeling (RUAF); Ahmad El-Atrash (UN-HABITAT); Jorge Fonseca (FAO); Rafael H. Forero (UN-HABITAT); Anne Marguerite Fouda Owoudi (Cameroon Ministry of Housing and Urban Development); Amy Fraenkel (CBD); Lukas Frucht; Thibault Geerardyn (RIKOLTO); Sharon Gil (UN Environment); Thierry Giordano (CIRAD); Alain Grimard (UN-Habitat); Semia Guermas De Tapia (UNECA); Oliver Hillel (CBD); Judith Hitchman (URGENCEI); Abdul Hussaini (UN-HABITAT); Karim Hussein (International Development Expert); Jackson Kago (Kenyatta University); Panagiotis Karfakis (FAO); Michael Kinyanjui (UN-HABITAT); Sara Kupka (nrg4SD); Efrén Osorio Lara (UN-HABITAT); Harold Liversage (IFAD); Annah MacKenzie; Lina Mahy (WHO); Frédéric Happi Mangoua (UN-Habitat); Maurizio Mariani (Eating City); Tadashi Matsumoto (OECD); Emily Mattheisen (FIAN); Rodrigo Messias (nrg4SD); Astrid Meyer (BMZ); Choudhury Rudra Charan Mohanty (UNCRD); Lorenzo Motta (WFP); Fabienne Moust (WFP); Torben Nilsson (IFAD); Zeinab Noureddine Tag-Eldeen (SLU); Tori Okner (ICLEI); Martina Otto (UN Environment); Anne Palmer (CLF Johns Hopkins University); Geneviève Parent (DDSA, Université Laval); Angela Penagos (RIMISP); Sandra Piesik (3 Ideas Ltd.); Laura Platenkamp (GAIN); Christina Platt (CAP); Sharelle Polack (GAIN); Felicity Proctor (Proctor Consulting Ltd. and RIMISP); Ana Puhac (Eating City); Vicky Quinlan (UN-Habitat); Jimi Richardson (WFP); Guido Santini (FAO); Barbara Scholz (GIZ); Jose Gabriel Siri (UNU-IIGH); David Suttie (IFAD); Chikako Takase (UNCRD); Jordania Valentim (GAIN); Manohar Velpuri (TLF Tech Private Ltd.); Bernhard Worm (BMZ); Mildred Wright-Crawford (Jamaica Network of Rural Women Producers); Edlam Abera Yemeru (UNECA); Mustapha Zubairu (Niger State Urban Support Programme); Jack Jones Zulu (UNECA); Xing Quan Zhang (UN-Habitat).

Table des matières

Les Contributeurs/auteurs	iv
Table des matières	v
Sigles et acronymes	vi
Avant-propos	viii
Introduction	1
PARTIE 1. Principes directeurs sur les relations villes-campagnes	6
PARTIE 2. Cadre d'action pour les relations villes - campagnes	14
PARTIE 3. Annexes	41



Sigles et acronymes

ACC	African Centre for Cities, University of Cape Town
BMZ	Ministère fédéral Allemand de la coopération économique et du développement
CAP	Association des urbanistes du Commonwealth
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEA	Commission Économique pour l’Afrique de l’ONU
CFS	Committee on World Food Security
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CLF	Johns Hopkins University Center for a Livable Future
CSFS	Centre for Sustainable Food Systems, Wilfrid Laurier University
CSO	Civil Society Organization
DRR	Disaster Risk Reduction
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FIAN	Food First Information and Action Network
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GAIN	Alliance Mondiale pour l’Amélioration de la Nutrition
GHG	Greenhouse Gasses
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GPS	Système de Positionnement Universel
GP-URL	Guiding Principles for Urban-Rural Linkages
ICLEI	Les gouvernements locaux pour le développement durable
ICT	Information and Communication Technologies
IG-UTP	Lignes directrices Internationales sur la Planification Urbaine et Territoriale
ILM	Integrated Landscape Management ITD Integrated Territorial Development MSME
MUFPP	Milan Urban Food Policy Pact



NCDs	Non-Communicable Diseases
NGO	Non governmental Organization
nrg4SD	Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable
NUA	New Urban Agenda
NUP	National Urban Policy
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OECD	Organization for Economic Cooperation and Development
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial
PES	Payment for environmental services
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RAI	Responsible Agricultural Investment
RBA	Rome Based (Food) Agencies
RIMISP	Centre latino-américain pour le développement rural
RUAF	Resource Centres on Urban Agriculture and Food Security
SDGs	Sustainable Development Goals
SloCaT	Partenariat pour des transports écologiques à faible émission de carbone
SLU	Université Suédoise des Sciences Agricoles
TOD	Transit Oriented Development
UBA	Office fédéral Allemand de l'Environnement
UFZ	Centre Helmholtz pour la Recherche Environnementale
UNCRD	Centre des Nations Unies pour le Développement Régional
UNECA	United Nations Economic Commission for Africa
UNEP	United Nations Environment Programme
UNU-IIGH	Institut international pour la santé mondiale de l'Université des Nations Unies
URLs	Urban Rural Linkages
VGGT	Voluntary Guidelines for Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries
WASH	Santé : Eau, Assainissement et Hygiène
WFP	United Nations World Food Programme



Avant-propos



Je suis ravie de présenter le document intitulé « Relations villes-campagnes pour un développement territorial intégré : Cadre d'action et Principes Directeurs ». Cette publication arrive au moment où les inégalités spatiales entre les zones urbaines et rurales constituent une préoccupation majeure dans l'agenda mondial.

Dans les 30 prochaines années, les deux tiers de la population mondiale vivront dans des zones urbaines; 90% de la croissance urbaine se produira dans des régions moins développées comme l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne. Cette croissance se fait à un rythme rapide, dans les situations où les capacités et les ressources seront les plus limitées, et les défis de développement les plus intenses. Ce qui fait que la relation entre les communautés urbaines et rurales va devenir de plus en plus important.

Les communautés urbaines et rurales ne vivent pas isolées les unes des autres. Le flux de personnes, de biens, de services

et de transports, par exemple, ne va pas dans une seule direction. En fait, il existe un mouvement circulaire répété et réciproque dans le continuum zones urbains-rurales qui relie ces régions, contribuant ainsi à des territoires et des régions fonctionnels et intégrés.

De plus en plus les autorités nationales, les gouvernements régionaux et locaux, les promoteurs et autres planificateurs s'intéressent à la relation villes-campagnes. Ceci s'explique partiellement par le fait que l'urbanisation durable est essentielle à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la série d'accords mondiaux signés entre 2015 et 2016.

Ceux-ci comprennent, entre autres, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) et le Nouveau Programme pour les Villes (NPV). Dans le projet de plan stratégique 2020-2023, ONU-Habitat a proposé de « renforcer la prospérité des régions » et l'amélioration de la connectivité spatiale pour la productivité comme résultat clé.



Ces principes directeurs jettent les bases de la réalisation de ces objectifs. Le continuum urbain-rural présente un immense potentiel inexploité.

Celui-ci apporterait des avantages significatifs aux personnes vivant dans ces territoires. Des actions inclusives, planifiées et responsables sont donc nécessaires pour obtenir ces avantages. Les principes directeurs peuvent aider élaborer des stratégies, des politiques et des plans de développement urbain et territorial durables intégrant les perspectives et la participation de ceux dont la vie est la plus touchée.

Ces principes sont applicables à travers un cadre d'action associé tiré des politiques

et de pratiques concrètes et qui contient des suggestions pratiques adaptables à divers contextes. Chaque aspect du développement durable vient avec ses défis propres, mais la transformation rurale liée à l'urbanisation nécessite une attention particulière. Ces principes directeurs rassemblent les idées et les valeurs que tous les agents du changement doivent prendre en considération lorsqu'ils sont engagés dans la planification pour le changement.

Indubitablement, les principes directeurs évolueront à mesure qu'ils seront adaptés et interprétés. Mais, notre espoir est qu'ils intégreront et soutiendront les perspectives de changement dans les relations villes-campagnes afin que personne dans ces communautés ne soit laissée pour compte.



Ms Maimunah Mohd Sharif

Sous-secrétaire General des Nations-Unies
Directrice Exécutive de ONU-Habitat



Introduction

Relations Villes-Campagnes : Principes Directeurs et Cadre d'action pour un développement territorial intégré

Que ce soit dans l'Agenda 2030¹ que le Nouveau Programme pour les villes² (NPV), les Etats membres des Nations Unies ont convenu des politiques qui supportent la planification et le développement intégrés des villes et des territoires. Ils ont préconisé l'adoption de nouvelles approches inclusives et le renforcement des synergies entre les communautés et les espaces urbains et ruraux, ce qui constitue une composante essentielle de la vision exprimée dans l'Agenda 2030 de « **ne laisser personne pour compte** ».

La vision et les engagements exprimés dans ces programmes et dans d'autres accords-cadres internationaux³ reconnaissent et répondent à des systèmes villes-Campagnes en rapide évolution dans lesquels les ménages, les communautés et les gouvernements locaux et nationaux sont confrontés à de nouveaux défis de plus en plus importants. Il est nécessaire que les gouvernements à tous les niveaux, en coopération avec les organismes des Nations Unies et les autres acteurs de changement, **doivent passer d'une prise de conscience de plus en plus forte de ces défis à des actions concertées visant à renforcer les relations villes-campagnes et à mettre en œuvre un**

développement territorial intégré⁴. Il existe de nombreux exemples de politiques publiques qui appuient des actions concertées de renforcement des relations villes - campagnes⁵ et les présents Principes directeurs visent à promouvoir la cohérence, favoriser les échanges et améliorer l'impact.

Pourquoi les relations villes – campagnes sont-elles si importantes ? Dans de nombreux établissements humains, un grand nombre de ménages vivent, travaillent et dépendent à la fois des écosystèmes ruraux et urbains qui soutiennent la vie humaine au-delà des sphères politiques et administratives. **Les flux réciproques et réguliers de personnes, de biens et de services financiers et environnementaux (qui définissent les relations villes – campagnes) entre des localités spécifiques situées en milieu rural, urbain et périurbain, sont interdépendants.** Ils correspondent à la réalité de l'organisation socio-spatiale, créent des lieux aux identités distinctes mais étroitement imbriquées et socialement construites.

Il en découle la possibilité d'un développement axé sur les personnes et les contextes locaux dans l'ensemble



du continuum ville-campagne, c'est-à-dire la promotion des liens entre les villes et les campagnes dans le cadre de « territoires fonctionnels »⁶ afin de réduire les inégalités régionales et d'augmenter des ressources efficaces. La formulation et la mise en œuvre de politiques, la planification des interventions qui réduisent les inégalités territoriales et renforcent le continuum villes-campagnes (incluant dans les petits pays et les pays insulaires) pourraient produire des résultats meilleurs et plus durables en matière de développement. Ceux-ci permettront d'atteindre un grand nombre de cibles et d'objectifs de développement durable (Agenda 2030), du Nouveau Programme pour les Villes et d'autres programmes internationaux parallèles.

L'adoption d'un objectif mondial pour l'urbanisation durable en tant qu'un des objectifs de développement durable (ODD 11) a davantage attiré l'attention sur le thème des relations villes-campagnes avec l'objectif 11a des ODD. **Les avantages d'investir dans des infrastructures et des services de connectivité, tout en renforçant les capacités pour des territoires inclusifs et fonctionnels reliant des communautés urbaines et rurales, sont considérables dans les trois domaines du développement durable: économique, social et environnemental.** L'émergence d'approches territoriales au

développement durable qui inclut petites et moyennes villes, les grandes villes, les villages et les zones rurales environnantes est fondamentale dans la gestion d'une approche globale et véritablement participative du développement durable. Il n'est plus envisageable de dissocier l'urbanisation et la transformation rurale⁷; les deux processus doivent, au contraire, se renforcer réciproquement.

Le but de ces principes directeurs ici, est d'informer sur des stratégies pragmatiques et de proposer un cadre d'action qui permette de construire un environnement plus inclusif et fonctionnel des relations villes-campagnes. Les principes en question sont flexibles et peuvent être appliqués par toutes les parties prenantes à tous les niveaux et à toutes les échelles. Bien que les principes soient conçus pour une application mondiale, il existe des rôles et des actions distincts qui conviennent aux gouvernements nationaux et/ou locaux, à la société civile, au secteur privé et aux organisations internationales. De plus, ces principes peuvent être appliqués dans différents contextes nationaux. Par exemple, lorsque l'on a une préoccupation sur le taux de l'urbanisation et la transformation rurale, ou sur le degré de diversité de la population. Les principes directeurs sont faits pour faciliter le traitement de la complexité d'une harmonisation des différents niveaux

de gouvernance (nationale, territoriale et local) tout en reconnaissant la spécificité des contextes uniques locaux et les multiples possibilités de la mise en œuvre. Les relations villes-campagnes qui font progresser le développement territorial intégré ne concernent pas uniquement une succession de régions, mais aussi de systèmes de villes au niveau national et même entre les niveaux national et régional.

Étant donné que les Principes directeurs sont adaptés et interprétés pour des besoins et des défis spécifiques, ils sont indéniablement amenés à évoluer en tant que corpus à mesure que l'ensemble des pratiques relatives à la planification et au développement intégrés et durables des territoires se développe et fait l'objet d'évaluations. Ils contribueront à l'intégration et à l'appui de perspectives urbaines et rurales dans d'autres cadres adoptés par les États Membres des Nations Unies. On peut citer les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale (IG-UTP)⁷. **Les Principes directeurs fournissent également un dispositif de référence pour la révision des cadres politiques ruraux, urbains et territoriaux aux niveaux national et infranational.**

Notre vision de ce qui nous attend :

L'application des présents Principes directeurs et du Cadre d'action qui les accompagne contribuera à promouvoir des moyens d'existence équitables et durables sur l'ensemble du continuum ville-campagne par le renforcement des rôles des gouvernements locaux et d'autres partenaires institutionnels. Cette application permettra de promouvoir la reconnaissance du caractère interdépendant des milieux urbains et ruraux et de reconnaître aussi l'importance de protéger les écosystèmes. Les groupes marginalisés tels que les femmes, les petits exploitants et les peuples autochtones jouent souvent un rôle important de gardiens des écosystèmes et d'agents de changement. La coopération entre les différents acteurs doit aider à renforcer ce rôle en favorisant l'emploi et le développement économique durable dans le contexte des fonctions écosystémiques, et en favorisant la santé et le bien-être des ménages dans les zones urbaines, périurbaines et rurales interdépendantes.

Application, expérimentation et validation des principes directeurs pour les relations villes-campagnes :

A. Processus normatifs et thématiques mondiaux : Processus normatifs et thématiques mondiaux : Les Principes directeurs et le Cadre d'action ont été élaborés avec l'appui d'institutions (locales,



nationales et internationales) activement engagées dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres programmes internationaux. Ces principes peuvent être adoptés, approuvés ou validés dans le cadre de ces processus.

B. Processus nationaux et infranationaux : Les Principes directeurs et le Cadre d'action doivent être (ou continuer à être) intégrés dans les politiques internationales, nationales et infranationales, dont certaines sont liées aux processus mondiaux, et d'autres émanent des niveaux national ou infranational.

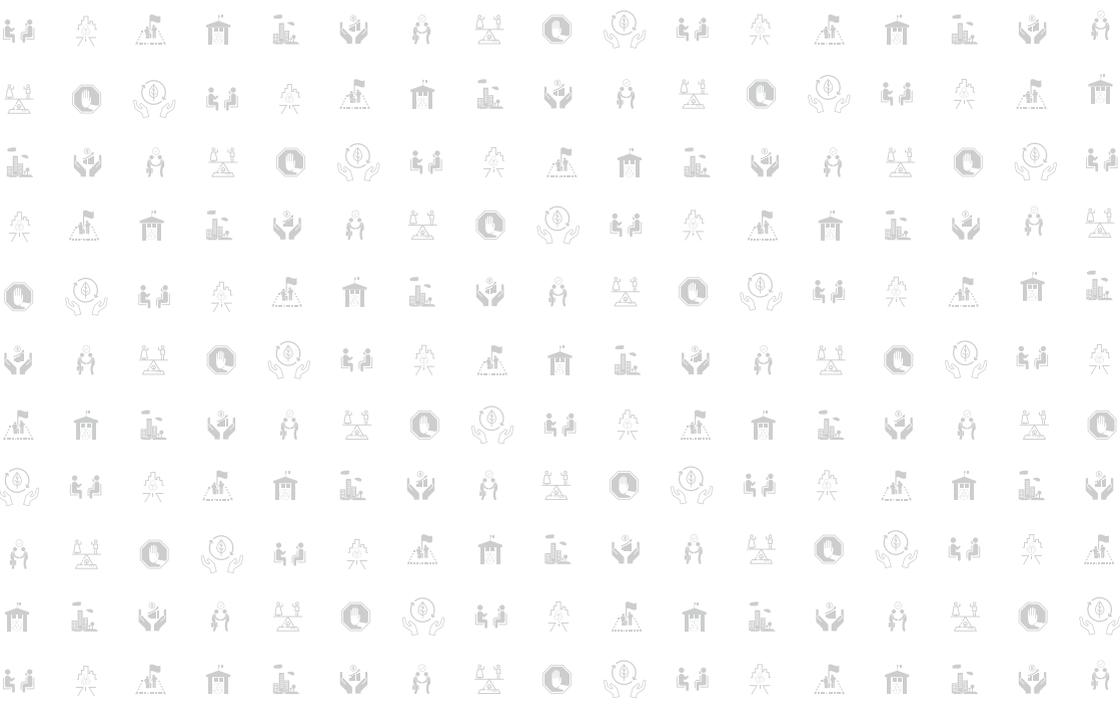
L'intégration des relations villes-campagnes dans les politiques urbaines nationales⁹, les politiques de développement rural, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les plans relatifs à la sécurité alimentaire et la nutrition, la protection sociale et les plans d'infrastructures publiques en constituent des exemples parmi d'autres. Outre les Principes et le Cadre d'action, des outils supplémentaires seront mis à disposition pour suivre et évaluer les progrès accomplis, cartographier les parties prenantes, et identifier les besoins en matière de données et différentes options politiques.





PARTIE 1

Principes directeurs pour les relations villes-campagnes



PARTIE 1. Principes directeurs pour les relations villes-campagnes



1
INTERVENTIONS
LOCALES



2
GOUVERNANCE INTÉGRÉE



3
SYSTÈMES SPATIAUX ET
FONCTIONNELS BASÉS SUR
DES APPROCHES



4
FINANCIÈREMENT INCLUSIF



5
PARTENARIAT ÉQUILIBRÉ





6

BASÉS SUR LES DROITS DE
L'HOMME



7

FOURNIR UNE PROTECTION
SOCIALE SANS NUISANCE



8

PRISE EN COMPTE DE
L'ENVIRONNEMENT



9

ENGAGEMENT
PARTICIPATIF



10

DONNÉES VALIDÉES





1

DES INTERVENTIONS LOCALES

Le contexte local est important pour le fonctionnement des relations villes – campagnes. Il devrait éclairer et orienter l’implémentation des programmes internationaux tels que l’Agenda 2030 (qui comprend les objectifs de développement durable) ou le Nouveau Programme pour les villes et autres. Les engagements pris aux niveaux national et infranational devraient se traduire par des politiques cohérentes et par des actions intégrées à travers le territoire. Une telle transposition devrait intégrer l’intégration des relations villes-campagnes et le développement territorial intégré. Elle devrait permettre aux autorités locales et aux acteurs locaux de jouer un rôle moteur dans la résolution des inégalités sociales, économiques et environnementales, tout en exploitant les avantages comparatifs que présentent les flux de personnes, de biens et de services dans l’ensemble du continuum urbain-rural.



2

UNE GOUVERNANCE INTÉGRÉE

Renforcer les mécanismes de gouvernance en intégrant les relations villes – campagnes à tous les secteurs, différents et toutes les parties prenantes à la gouvernance. Pour atteindre les objectifs de développement durable et s’attaquer au lien humanitaire-développement-paix, par exemple, il faut disposer des politiques, des stratégies et plans d’action, notamment :

- a. *intégrés horizontalement* toutes les échelles spatiales dans les régions métropolitaines, les agglomérations et villes voisines, ou encore l’arrière-pays rural;
- b. *intégrés sectoriellement* tous les secteurs public et privé, les organisations de la société civile, les institutions professionnelles et de recherche, les associations civiques formelles et informelles ; et
- c. *intégrés verticalement* les différents niveaux d’engagement et de prise de décision officielle. Renforcer et institutionnaliser les synergies de l’intégration des actions et acteurs urbains et ruraux dans les dimensions horizontales, sectorielle et verticale.





3

DES APPROCHES SYSTÉMIQUES FONCTIONNELLES ET SPATIALES

Utiliser des approches systémiques pour promouvoir des politiques et une planification urbaine, rurale et territoriale intégrées et inclusives afin d'appuyer l'analyse des flux de ressources (personnes, eau, biodiversité, nourriture, etc...). Prendre en compte les différentes échelles des établissements humains urbains et ruraux dans les systèmes d'agglomérations et les villes de différentes tailles. Prendre en considération les liens fonctionnels, territoriaux et écosystémiques qui existent entre les établissements humains et l'occupation des sols tant en zone urbaine que rurale (y compris les zones retirées de l'arrière-pays et les îles ultrapériphériques) et les utiliser pour renforcer l'impact et assurer une plus grande équité.



4

L'INCLUSION FINANCIÈRE

Accorder la priorité aux investissements durables, que ceux-ci soient publics ou privés pour renforcer les relations villes – campagnes. Ajuster les financements autant que possible afin qu'ils rencontrent les objectifs de développement économique, social et environnement intégré en zone urbaine et rural. Les investissements ne doivent pas se limiter aux grandes villes et aux capitales, mais devraient également inclure les zones de plus petite taille, y compris les villages, les villes, les agglomérations moyennes et les zones périurbaines. Accorder également une attention particulière aux divers acteurs économiques formels et informels ayant besoin d'un soutien financier, notamment les associations de petits exploitants et les nouveaux entrepreneurs. Promouvoir des stratégies fiscales permettant de remédier à l'inégalité d'accès aux services publics et aux investissements d'infrastructures.



5

DES PARTENARIATS ÉQUILIBRÉS

Encourager les partenariats, les alliances et les réseaux qui lient les acteurs urbains et ruraux et différents secteurs. Développer, exploiter les capacités et les compétences d'un grand groupe des parties prenantes telles que la société civile, le secteur privé et les institutions universitaires à travers des processus inclusifs et participatifs, particulièrement au sein des groupes et communautés les plus marginalisés. Les partenariats inclusifs sont susceptibles d'exiger une certaine flexibilité et des ajustements en fonction des connaissances nouvelles, et de générer de nouvelles façons de gérer les changements économiques, sociaux et environnementaux.

6

UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Intégrer des approches fondées sur les droits de l'homme dans l'ensemble des instruments de politique et des actions gouvernementales afin de garantir que les initiatives et processus de développement ne soient en aucun cas préjudiciables aux droits humains sur l'ensemble du continuum urbain-rural. Les interventions doivent respecter, promouvoir et révéler les droits de l'homme, tels que le droit à l'emploi, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à un logement adéquat et abordable, et le droit à l'alimentation. Des mesures de protection de la diversité biologique naturelle d'une zone donnée doivent compléter le respect des droits de l'homme dans cette zone.





7

NE PAS NUIRE ET FOURNIR UNE PROTECTION SOCIALE

Renforcer les relations villes - campagnes pour surmonter les conflits, reconnaître la diversité culturelle et réduire les inégalités. Cela peut consister à promouvoir le bien-être, la santé, la sécurité alimentaire et la nutrition, la protection de l'eau, l'énergie, les transports et le logement, la biodiversité et les droits fonciers dans les initiatives, politiques, programmes et services fournis. Parvenir à un équilibre dans les mesures et les programmes de protection sociale concernant les hommes et les femmes, les différents groupes d'âge et groupes socio-économiques sur l'ensemble du continuum urbain-rural.



8

UNE APPROCHE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Ayant à l'esprit les principes clés de Rio et de Rio+20⁹, les ressources nécessaires à la population actuelle doit être gérée de manière à ne pas compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Les autres principes qui viendront renforcer le développement territorial intégré et les investissements sur l'ensemble du continuum villes-campagnes devront également accorder un degré de priorité élevé à la protection, à la préservation et à l'expansion des zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques. Ceci permettra de garantir une transition intégrée des zones urbaines et rurales vers des économies circulaires résilientes, économes en ressources et à faible émission de carbone.



UN ENGAGEMENT PARTICIPATIF

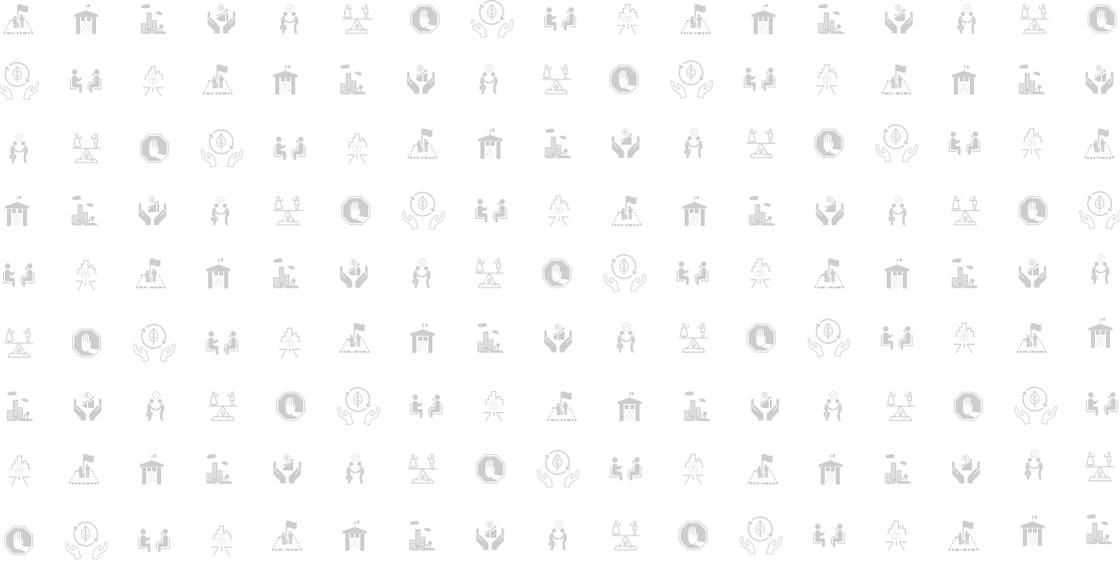
Assurer la participation effective des personnes et des institutions et communautés locales dans l'ensemble du continuum ville-campagne. Créer des espaces et des mécanismes nécessaires pour engager les femmes, les peuples indigènes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées tels que requis, en fonctions des besoins, permettant d'inclure dans les dialogues politiques et les processus de planification, la participation des personnes risquant d'être laissées pour compte – y compris femmes, peuples autochtones, enfants, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, habitants de bidonvilles, petits exploitants et personnes en situation de déplacement forcé. Renforcer les capacités pour donner une voix aux groupes vulnérables¹⁰ et assurer la participation active des communautés urbaines, périurbaines et rurales à la gouvernance territoriale intégrée. Protéger et respecter les cultures locales et indigènes. Reconnaître que la relation entre culture et migration, mobilité et déplacement est essentielle à la protection et la résilience sociales, et est un élément déterminant dans la conception de stratégies et interventions appropriées.

10

DES DONNÉES VALIDÉES

Établir ou améliorer les systèmes de connaissances et combler les lacunes dans les données de manière à disposer des preuves pour soutenir les méthodes de planification qui renforceront le continuum ville-campagne et amélioreront cohésion territoriale. Améliorer et collecter, si nécessaire des données territoriales désagrégées, notamment sur l'âge, le sexe et le statut socio-économique. Collecter les données urbaines, péri-urbaines, rurales désagrégées et les indicateurs aux niveaux national et infranational (correspondant aux échelles appropriées et incluant des données qualificatives et quantitatives). Incorporer les connaissances/informations non-étatiques locales. Faciliter le partage des connaissances, assurer le suivi des performances et l'évaluation, et rendre l'information accessible, transparente, interactive et disponible.





PARTIE 2

Cadre d'action pour les relations villes - campagnes



PARTIE 2. Cadre d'action pour les relations villes - campagnes

Les principes directeurs pour les zones urbaines et rurales Les liens s'appliquent à toutes les sections du Cadre d'actions, sont également pertinents pour les administrations à tous les niveaux et à d'autres parties prenantes. Les différentes sections du Cadre d'action distinguent des modèles de stratégies et de politiques, ainsi que des mesures institutionnelles et de planification permettant de **créer un environnement propice à certains points d'entrées sectoriels et thématiques**. pour des applications économiques, sociales et environnementales des Principes directeurs. Le cadre d'actions est conçu pour soutenir et orienter l'ensemble des acteurs. Suivant une approche systémique, les domaines d'action proposés sont souvent reliés entre eux et s'inspirent des expériences aux niveaux national et local.

Il y a des rôles pour toutes les parties prenantes avec des actions qui s'appliquent à plusieurs acteurs, tandis que d'autres s'appliquent plus spécifiquement à certains d'entre eux. Les actions définies dans le cadre d'actions ci-dessous décrivent les liens entre les acteurs urbains, périurbains et ruraux, aussi bien sur le plan spatial que fonctionnel. Elles relient également différents niveaux de gouvernement, des politiques sectorielles et des programmes. En travaillant ensemble pour atteindre des perspectives partagées sur le développement territorial intégré, il est possible d'améliorer les synergies et les flux de personnes, produits, services et informations. L'objectif global est de favoriser la durabilité économique, sociale et environnementale inclusive sur l'ensemble du continuum ville-campagne.



Créer un environnement favorable pour renforcer les relations villes-campagnes:

- A** Gouvernance, législation et renforcement des capacités
- B** Planification intégrée à travers le continuum ville-campagne
- C** Investissements et financement pour un développement inclusif des relations villes-campagnes
- D** Renforcer les moyens d'action des particuliers et des communautés
- E** Gestion des connaissances et des données pour des flux spatiaux dynamiques de personnes, de produits, des services, des ressources et des informations

Points d'entrée sectoriels et thématiques pour promouvoir le développement territorial intégré :

- F** Développement économique territorial et emploi
- G** Approches cohérentes pour la fourniture de services sociaux
- H** Infrastructures, technologies et systèmes de communication
- I** Approches intégrées pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé publique
- J** Impact sur l'environnement, gestion des ressources naturelles et des terres
- K** Continuum urbain-rural versus conflits et catastrophes





A

Gouvernance, Législation et Développement des capacités

1. **Mise sur pied des approches « pangouvernementales¹²».** Une gouvernance à plusieurs niveaux et des mécanismes multisectoriels et multi-acteurs devraient répondre aux besoins et favoriser des conditions permettant aux administrations locales d'assurer un développement territorial intégré et la gestion critique des ressources dans un cadre national. Les modalités de gouvernance pourraient être promues par exemple à travers la coopération intercommunale et des mécanismes de gouvernance associative au niveau infranational. Ceci pourrait entraîner dans certains cas à la création de nouvelles agences ou associations intégrées (à commencer, par exemple, par les déchets, l'eau, les transports publics ou la gestion des terres).



2. **Convoquer des mécanismes de gouvernance pour examiner les mandats et politiques** (par exemple, les dimensions rurales dans les politiques urbaines et les dimensions urbaines dans les politiques rurales), incluant la cohérence et l'harmonisation entre les normes nationales, régionales, locales et les décisions. Proposer des initiatives exécutives et/ou législatives, des règlements, des procédures et autres interventions au niveau du territoire. Il peut s'agir par exemple de réexaminer les structures de gouvernance qui ont conduit précédemment à une séparation administrative improductive et/ou de vérifier qu'il n'existe pas de structures similaires sans liens entre elles à la fois au niveau des administrations urbaines et territoriales.



3. **Développer un cadre pour l'inclusion des populations urbaines et rurales à risque.** Inclure les personnes vulnérables et marginalisées dans la planification, la prise de décision et la conception de plates-formes de gouvernance et programmes visant à promouvoir la compréhension globale des problèmes.



Accroître la redevabilité par le biais de processus de suivi et d'évaluation pour assurer l'inclusion des communautés urbaines et rurales, à travers par exemple, le développement des outils d'évaluation de l'impact des politiques, stratégies, programmes et initiatives visant à renforcer l'intégration territoriale.



4. Etablir des mécanismes et des approches participatives pour harmoniser les divergences

et réaliser des accords durables entre intérêts publics et privés. S'assurer que les droits de toutes les parties prenantes sont respectés dans le cadre de l'utilisation des sols ou conflits fonciers, par exemple lorsque l'expansion urbaine de nouveaux logements menace les intérêts agricoles, environnementaux ou traditionnels des communautés.



5. Etablir un système d'échange continu de connaissances,

de plateformes, de dialogue et de renforcement des capacités pour renforcer les relations villes-campagnes qui conduisent à une croissance durable et inclusive (respectant les capacités du territoire). Soutenir le dialogue permanent entre les parties prenantes à travers des programmes de formation dédiés et innovants pour les planificateurs régionaux et collaboration intersectorielle avec des universités et des partenaires non gouvernementaux et ceux qui risquent le plus d'être laissés pour compte.



6. Développer et mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation

aux dimensions, bienfaits et dynamiques des relations villes - campagnes. Cela peut se faire par l'intermédiaire des réseaux nouveaux ou existants, d'associations territoriales d'urbanistes ou des domaines de la planification. Les unités de planification fonctionnelles des juridictions urbaines et territoriales qui ont besoin de formation et d'appui et de supports pourraient renforcer leurs capacités à travers ces d'associations. Les planificateurs sectoriels au niveau national, peuvent aider à stimuler de plus vastes échanges de connaissances et le renforcement des capacités à des niveaux de planification locale.





Planification intégrée à travers le continuum ville-campagne

1. Instituer des mécanismes pour la localisation de la planification nationale via le renforcement des institutions locales de planification.

Développer des instruments qui feront progresser la planification intersectorielle aux niveaux national et sous-national dans un cadre multipartite, tout en relevant l'important rôle des gouvernements locaux dans la planification et la gestion des terres et de l'eau. Les Politiques urbaines nationales axées sur le développement économique et social dans les zones rurales qui par ailleurs écologiquement responsables de l'environnement peuvent être un véhicule pour la délégation des pouvoirs de planification, tel qu'encouragé dans le Nouveau Programme pour les villes.



NUA



2. Adapter et appliquer la planification intégrée avec une approche multi-sectorielles et multi-acteurs à différents niveaux ,

comme approprié pour différents acteurs, comme le proposent les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale (IG-UTP). Ceci relie la planification nationale pour le développement urbain durable au développement territorial intégré. Cela permet également de mettre en avant la participation de la société civile et il convient d'accorder une attention particulière aux groupes marginalisés dans la planification et la gestion locale et nationale.



IG-UTP

3. Formaliser les réseaux de juridictions et les systèmes de villes¹² aux niveaux territorial et régional.

L'objectif est de définir conjointement une vision et élaborer des plans d'action pour un développement économique, social et social durable et environnemental qui intègrent les exigences sectorielles au niveaux régionaux. Les réseaux renforceront



également les capacités et identifieront les synergies qui correspondent aux potentialités et aux contraintes des zones urbaines, rurales et de l'écosystème territorial.

4. Instituer des mécanismes pour rassembler les autorités publiques chargées de la planification.

Une attention particulière devrait être accordée aux aspects et besoins financiers, culturels et institutionnels des zones rurales, des petites villes et des moyennes agglomérations. Renforcer leurs capacités à s'engager sur la voie du développement territorial intégré, par exemple via des associations territoriales entre petites villes et agglomérations.



5. Définir et mettre en œuvre des objectifs de planification intégrés pour réduire les disparités économiques, sociales et environnementales entre villes et campagnes.

Cela pourrait comprendre l'examen, l'adaptation et l'utilisation d'instruments et de méthodes juridiques et législatifs pertinents à l'échelon local pour élaborer des plans de développement axés sur les personnes et sur les contextes locaux, et inclure l'intégration de la protection de l'environnement, la résilience aux changements climatiques, l'utilisation des terres, les infrastructures et les transports.



6. Élaborer des critères et des approches pour la réglementation, la gestion et l'aménagement du territoire.

Il s'agit là des outils dont disposent généralement les administrations locales pour mettre en œuvre l'urbanisation et la transformation rurale. Les approches en question peuvent être conçues de façon à assurer la prise en compte de la culture, de l'environnement et de la santé dans la planification, et à fournir des options stratégiques. On peut citer en exemple la planification d'espaces publics de qualité et la prise en compte des spécificités liées au genre, des innovations telles que le zonage pour la création d'une trame verte et bleue de corridors biologiques, la sauvegarde du patrimoine culturel et des zones d'alimentation saine qui travaillent avec des petits producteurs locaux.





Investissements et financement pour un développement inclusif des relations villes-campagnes

1. Adapter et harmoniser les budgets publics aux niveaux national et local afin d'intégrer les politiques territoriales.

Pour les budgets sectoriels, faire appel à de nouveaux mécanismes ou adapter les mécanismes existants en vue d'investir dans des activités qui tiennent compte les relations villes campagnes ; en comprennent les besoins et les défis de chaque territoire spécifique.



2. Instaurer des mesures et des pratiques visant à améliorer les instruments de financement publics et privés pour

résoudre le problème d'accès au crédit et éliminer les obstacles au financement. Inclure des mesures visant à préserver et créer des emplois sur l'ensemble du continuum villes-campagnes. Au niveau du financement public, inclure une budgétisation au niveau national qui appuie les stratégies et plans d'action coordonnés, tels que les financements municipaux et aides au développement rural, politiques fiscales et transferts de fonds aux administrations locales. Élaborer des cadres pour améliorer les systèmes fiscaux au niveau local. Disposer de mécanismes financiers innovants¹³, en vue par exemple de réduire les inégalités d'accès aux crédits et d'assurer une répartition équitable de l'impôt.



3. Encourager les banques privées et les intermédiaires ainsi que les agences et instruments publics de financement¹⁴ à promouvoir des pratiques d'investissement responsables, éthiques et durables à travers les institutions financières locales et infranationales (et légiférer en ce sens, le cas échéant).

Financer des projets et des partenariats qui créent des liens et des synergies entre le développement urbain et rural. Les groupements d'administrations infranationales pourraient être particulièrement



encouragés. Soutenir les acteurs concernés (y compris les petites villes et les moyennes agglomérations) en améliorant l'accès aux activités bancaires et au crédit proposés par les intermédiaires financiers, les gouvernements donateurs et les organisations.

4. Adapter les mécanismes de financement pour le paiement des prestations de services environnementaux¹⁵

que ce soit au niveau national ou infranational. Garantir l'accessibilité aux principaux acteurs qui gèrent les fonctions de l'écosystème telles que l'élimination/la réutilisation des déchets, le traitement des eaux usées, la gestion des bassins versants, des terres agricoles et des forêts, etc., et promouvoir ces fonctions là où elles font défaut.



5. Mettre en place des mesures visant à inciter les milieux financiers et d'investissement, avec l'appui des politiques nationales et des banques de développement,

à collaborer pour répondre aux besoins financiers des petits producteurs agricoles, par exemple, ou des petites et moyennes entreprises. Des exemples prometteurs font leur apparition dans le cadre d'initiatives sociales ou à impact financier, d'économie circulaire et solidaire. Les administrations locales et régionales peuvent grouper leurs ressources et utiliser à leur avantage des acteurs et initiatives publics et privés spécifiques, tant commerciaux qu'à but non lucratif.



6. Simplifier les procédures pour encourager les acteurs privés et les institutions publiques à améliorer l'accès au (micro) crédit

pour les petits entrepreneurs et les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes souvent pénalisées en termes de capitaux et d'accès à la terre. Les jeunes entrepreneurs et les créateurs de startups sont des connexions importantes entre les producteurs ruraux entre eux, les nouveaux marchés de l'alimentation saine, ainsi qu'avec les filières d'import-export. Les financements permettant l'accélération et la croissance de nouvelles activités et opportunités d'emploi sur l'ensemble du continuum villes-campagnes sont cruciaux.





9
ENGAGEMENT
PARTICIPATIF



5
PARTENARIAT
ÉQUILIBRÉ



2
GOUVERNANCE
INTÉGRÉE

Renforcer les moyens d'action des particuliers et des communautés

1. Identifier et soutenir différents types de partenariats inclusifs

et renforcer les synergies à tous les niveaux dans les espaces urbains et ruraux. Élaborer des solutions de financement nécessaires pour fournir des infrastructures et des services dans les communautés mal desservies. Mettre à profit les contextes locaux et les réalisations passées. Favoriser des processus formels et informels inclusifs permettant de réduire les inégalités, d'autonomiser les associations locales, et d'apporter un appui aux groupes de citoyens pour répertorier et exploiter leurs forces, atouts et capacités relatifs.



2. S'engager en faveur de l'inclusion équitable et équilibrée des acteurs urbains et ruraux

dans les secteurs formels et informels afin de favoriser une participation équitable à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des partenariats et du partage des bénéfices. Le secteur informel est souvent le principal domaine d'activité des micro, petites et moyennes entreprises locales. Il revêt une importance capitale pour les femmes, les peuples autochtones et les petits exploitants agricoles, etc.



3. Adopter des méthodologies participatives

telles que des guides de partenariat, une budgétisation participative et des outils d'évaluation afin de stimuler l'équité et les systèmes communs de gestion des connaissances dans l'ensemble des institutions et des pôles de pouvoir. L'on peut citer à titre d'exemple les conseils de politique alimentaire et les associations multisectorielles entre administrations publiques, groupes de citoyens et milieux d'affaires.



4. Élaborer un cadre de renforcement de la coopération entre les communautés et les autres acteurs des zones urbaines et rurales permettant de faciliter le flux des investissements, des connaissances et des compétences nécessaires pour remédier aux disparités spatiale, économique et sociale entre les populations et les territoires des zones urbaines et rurales.



5. Mettre en place des gouvernements locaux et des institutions inclusifs avec des groupes de travail, des groupes thématiques, ou des partenariats entre acteurs avec des représentants du secteur privé (s'il y a lieu et de manière à prévenir ou à régler les conflits d'intérêt) ainsi que des groupes de la société civile, dans les zones urbaines, rurales, et entre les agglomérations, les villes de grande et de petite taille, les autorités rurales (y compris régionales, transfrontalières ou entre juridictions).



6. Concevoir et mettre en place des partenariats formels et informels à travers différentes dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales, et visant à lutter contre les inégalités et les déséquilibres de pouvoir existant entre les acteurs urbains et ruraux, selon une approche territoriale s'appuyant sur les lignes directrices pertinentes pour des partenariats effectifs¹⁶ pour les relations villes - campagnes.





10
DONNÉES VALIDÉES



3
APPROCHES
SYSTÉMIQUES
FONCTIONNELLES ET
SPATIALES

E

Gestion des connaissances et des données pour des flux spatiaux dynamiques de personnes, de produits, des services, des ressources et des informations

1. Mettre au point des modèles et des méthodes participatifs qui recensent et décrivent les systèmes urbains complexes et leurs liens avec les zones rurales avoisinantes

au niveau territorial, par exemple en s'appuyant sur l'approche du « métabolisme urbain »¹⁷, pour satisfaire aux engagements porteurs de changement figurant dans le Nouveau Programme pour les villes. Se basant sur l'intégration du développement social, économique et environnemental, ces évaluations doivent prendre en compte le développement moins avancé des zones rurales et être en mesure de quantifier l'impact des mesures au niveau des ménages, par âge et par sexe. Les descriptions de ces territoires urbains et ruraux doivent se fonder sur des éléments factuels probants et des données désagrégées.

NUA



2. Développer la capacité des gouvernements nationaux et locaux à utiliser, collecter et traiter des données et des informations spatialement désagrégées

en collaborant de manière transparente avec des organisations privées, non gouvernementales et des acteurs universitaires ainsi que des groupes d'utilisateurs locaux, tels que les Groupes de peuples et associations de logement informelles.



3. Produire de nouvelles données pour compléter les informations manquantes.

Considérer les observatoires et des systèmes de suivi basés sur les Systèmes d'Informations Géographiques (SIG), les données sur le statut foncier et les transactions immobilières, la cartographie locale des régimes fonciers traditionnels, les tenants



et aboutissants des enquêtes, les données GPS pour évaluer les flux et les barrières aux mouvements des personnes, des biens, des services, des ressources et des informations entre les zones urbaines et rurales. Il faut rendre ces informations accessibles et disponibles aux administrations locales et aux acteurs universitaires et de la société civile, afin de les aider à définir des services intégrés et appropriés de mobilité urbaine et rurale favorisant une circulation sans entrave des flux, des moyens de subsistance durables et le développement local.

GIS



- 4. Rassembler et rendre disponibles les données et connaissances relatives à la mobilité des personnes** (y compris les femmes, les jeunes et les personnes handicapées) sur tout le continuum urbain-rural (incluant les flux migratoires internationaux). Ces données devraient surtout porter sur la mobilité par rapport à la croissance et au potentiel de transformation des villes et agglomérations de petite taille et de taille intermédiaire, y compris les déplacements quotidiens et saisonniers ainsi que les mouvements à plus long terme. Une analyse centrée sur les emplois, la santé, la sécurité alimentaire et la nutrition, et les évaluations environnementales stratégiques de l'utilisation et de la répartition des ressources peuvent contribuer à la planification à différentes échelles pour un dynamisme des services fondés sur la mobilité, tels que la formation, le financement et l'information pour les ménages multi-situés villes et campagnes.





F

Développement économique territorial et emploi

- 1. Utiliser le dialogue participatif pour identifier et répertorier les conflits potentiels et les solutions culturellement adaptées** (y compris les modèles innovants, nouvelles technologies de l'information et méthodes) pour coordonner le développement. Ceci permettra de renforcer les synergies et les retombées positives des flux réciproques de personnes, de produits, de services, de ressources et d'informations. L'intercommunalité, par exemple entre la société civile et le secteur privé, peut améliorer la prestation de services et renforcer la responsabilisation des gestionnaires de services d'infrastructure. Les conditions générales de travail peuvent être améliorées grâce à des relations villes–campagnes plus solides. Cependant des lignes directrices, réglementations et programmes de protection sociale appropriés seront néanmoins nécessaires pour promouvoir des conditions de travail décentes, faire progresser l'égalité des sexes et éviter l'exploitation.
- 2. Exploiter le potentiel des petites et moyennes villes, des îles périphériques** (tels que les petits regroupements/marchés ruraux, qui constituent souvent les noyaux des agglomérations urbaines) pour fournir un point de rencontre entre les entreprises rurales et urbaines. Ceci pourrait se faire à travers la création des pôles d'emploi, d'affaires et de formation, en particulier pour les femmes et les jeunes, par exemple via des incubateurs qui feraient le lien entre les intermédiaires, les producteurs et les accélérateurs d'entreprises pour des plateformes numériques innovantes.
- 3. Adapter les interventions dans les domaines de la planification et de la gouvernance des marchés territoriaux aux besoins des micro-, petites et moyennes entreprises**, aller au-delà de l'efficacité du marché alimentaire / de la chaîne d'approvisionnement.



Dans un contexte ville-campagne intégré, les systèmes alimentaires entre producteurs et consommateurs comprennent les circuits formels et informels de distribution de gros, le transport, le stockage et la transformation des denrées alimentaires, et emploient un nombre élevé de personnes. On trouve ces systèmes post-agricoles dans les petites villes, les agglomérations moyennes (desservant les espaces ruraux qui les séparent) et les plus grandes agglomérations. Les solutions institutionnelles et infrastructurelles permettant de créer des liens entre les producteurs, les consommateurs et les prestataires de services locaux sur l'ensemble de la filière agroalimentaire sont potentiellement très rentables ; elles pourraient promouvoir les investissements locaux et multiplier les avantages dans l'ensemble des zones urbaines et rurales.



4. **Construire des relations villes-campagnes fortes à travers une coordination intercommunale et intrarégionale.**

Le but étant de promouvoir la création d'emplois agricoles et non-agricoles plus nombreux et de meilleure qualité. Aussi, il permettra également d'impliquer différents acteurs - publics, privés, commerciaux et à but non lucratif - et de tirer parti d'initiatives communautaires dans le cadre de programmes de développement locaux et coordonnés. Le secteur informel devrait être un élément central de l'agenda de développement territorial, qui devrait renforcer le rôle des femmes des milieux urbain et rural travaillant dans les secteurs agricoles et non agricoles.



5. **Créer des opportunités de renforcement des capacités et d'éducation en vue d'équilibrer les opportunités d'investissement et de financement**

pour les acteurs urbains et ruraux, et inciter à mener des activités conjointes. Apprendre des innovations dans les systèmes de crédit et de financement participatifs pour permettre l'accès aux ressources/ services financières pour tous, en particulier les groupes confrontés à des difficultés d'accès au financement pour des choses telles que les petites et moyennes entreprises locales. Renforcer les capacités et aider les institutions financières à fournir des services adaptés aux besoins de ces groupes, y compris les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les petits exploitants agricoles, les micro-, petites et moyennes entreprises, etc.





5
PARTENARIAT
ÉQUILIBRÉ



6
BASÉ SUR LES
DROITS HUMAINS



7
FOURNIR UNE
PROTECTION SOCIALE
ET SANS NUISANCE

Approches cohérentes pour la fourniture de services sociaux

- 1. Identifier les besoins, les opportunités et les lacunes, là où le renforcement des relations villes–campagnes peut permettre de fournir des services plus équitables du point de vue spatial et social et de réduire les difficultés d'accès aux services sociaux publics de qualité pour toutes les catégories socioéconomiques.** Soutenir et intensifier la participation locale et multisectorielle afin d'améliorer l'efficacité et la prestation de multiples services.



- 2. Envisager de nouveaux modèles de prestation et des incitations pour la fourniture responsable de services – alimentation saine, logements, services de santé et d'éducation** (pour les prestataires de services publics et privés). Faire en sorte que ces modèles soient adaptés au contexte local et correspondent à des besoins spécifiques, par exemple les enfants des zones rurales se rendant dans des écoles urbaines ou périurbaines.



- 3. Veiller à ce que les services publics offerts atteignent l'ensemble de la population.** Des partenariats public-privé et des partenariats communautaires pourraient être mis en place afin d'améliorer l'utilisation des ressources partagées entre municipalités. Les partenariats pourraient promouvoir la fourniture de services dans les zones tampons entre zones urbaines et zones rurales et dans les zones rurales (y compris les zones rurales reculées). Les services qui ont été mis en place pour certaines populations et certaines zones urbaines peuvent ne pas correspondre aux besoins spécifiques (en matière de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement, etc.) des zones rurales, qui ont des densités de population plus faibles. Ces partenariats doivent faire l'objet d'un suivi indépendant et d'une évaluation avec la participation des communautés.







4. Élaborer des plans de santé et d'assainissement qui s'harmonisent avec les mandats et les actions menées à tous les niveaux de gouvernement et qui prennent en compte les services écosystémiques et la connectivité entre les espaces verts et les espaces publics urbains et périurbains pour le bien-être humain. On peut citer à titre d'exemple les aspects liés à la santé mentale ou respiratoire, et la réduction du risque de contracter des maladies non transmissibles.



5. Soutenir les communautés urbaines et rurales dans la planification et la mise en place d'un cadre de vie sain et sécuritaire. Appuyer leurs contributions en vue d'obtenir une couverture sanitaire universelle. Réduire les inégalités spatiales et sociales dans la qualité des services de santé afin de garantir aux populations urbaines et rurales une bonne santé et une productivité sur le plan économique.



6. Intégrer la santé et le bien-être dans la planification de l'ensemble des services publics, en veillant à ce que toutes initiatives, politiques et programmes de planification territoriale intégrée évaluent systématiquement les impacts positifs et négatives potentiels sur la santé, et conduisent à des espaces d'activité physique sûrs pour les femmes, les jeunes et les enfants des zones aussi bien urbaines que rurales.





3
APPROCHES
SYSTÉMIQUES
FONCTIONNELLES ET
SPATIALES



10
DONNÉES
VALIDÉES



9
ENGAGEMENT
PARTICIPATIF

Infrastructures, technologies et systèmes de communication

- 1. Mettre en place des systèmes d'infrastructures, des services de transport durables et résilients entre zones urbaines et rurales,** en donnant la priorité à des aspects tels que la multimodalité¹⁸, le transport vert et l'accessibilité des transports publics. Réaliser une étude intégrée des infrastructures et services dans les villes et les campagnes afin d'identifier respectivement les besoins des populations et les difficultés auxquelles elles sont confrontées. L'analyse permettra d'anticiper les tensions et compromis inhérents à la planification en fonction de la capacité de charge du territoire et de la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité locale.
- 2. Utiliser l'analyse participative pour créer des ponts entre les différents secteurs en y incluant les populations faisant face des difficultés de mobilité.** Une telle analyse devrait contribuer à mettre en place des systèmes transport durables et infrastructures plus résilients, en vue d'améliorer le bien-être des personnes et de permettre la mobilité des biens et des services. Ceci serait particulièrement profitable aux micro-, petites et moyennes entreprises.
- 3. Mettre à profit la technologie et les innovations pour offrir l'égalité des chances et promouvoir des villes et villages intelligents¹⁹ et des solutions** pour améliorer la connectivité et l'intégration entre les zones urbaines et rurales. Ceci devrait aider les petits exploitants agricoles, par exemple, à obtenir et à partager des idées, des connaissances et des liens avec les marchés, et à accéder plus facilement aux circuits de transformation et de distribution, etc. Des plateformes d'information qui répondent aux besoins locaux et sont élaborées avec la participation des acteurs locaux contribueront à améliorer la fonctionnalité des flux entre les zones urbaines et rurales.



4. S'appuyer sur des données partagées et désagrégées ventilées sur les flux spatiaux dynamiques des déplacements pour planifier, financer et construire conjointement des infrastructures

d'alimentation en eau et d'assainissement, de transport routier et autres, de distribution électrique et de communication dans les zones territoriales urbaines et rurales. Étant donné qu'une focalisation sur le développement par le seul moyen des infrastructures augmente généralement la valeur des terrains à la hausse et conduit à des ventes immobilières et à des expulsions forcées, il est nécessaire d'explorer des solutions d'atténuation et de dissuasion. De telles mesures protectrices peuvent inclure le transfert des droits de construire et des mesures de reconnaissance et de protection des droits des groupes vulnérables. Il convient de noter que les revendications foncières d'une grande partie de ces groupes peuvent être de nature coutumière.



5. Mettre sur pied des systèmes intégrés de mobilité et de distribution des produits afin qu'ils deviennent plus inclusifs et plus intégrés.

Ces systèmes devraient être pourvus de structures de gouvernance et de plateformes et réseaux informatiques et de communication mobile adaptés aux objectifs visés, afin d'accélérer le développement économique. La mise sur pied des autorités de transports métropolitains et des alliances entre opérateurs privés, publics et communautaires dans les métropoles peuvent, par exemple, constituer le fondement de systèmes de transport intégrés.





6
BASÉS SUR
LES DROITS DE
HOMAINS



7
FOURNIR UNE
PROTECTION
SOCIALE ET SANS
NUISANCE



8
PRISE EN COMPTE DE
L'ENVIRONNEMENT

Approches intégrées pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé publique

1. Utiliser les systèmes agricoles, de sécurité alimentaire, hydrique, énergétique, sanitaire et leurs fonctions écosystémiques sous-jacentes comme des cadres unificateurs pour renforcer les synergies urbaines et rurales.

Cela pourrait se faire par le biais de relations sociales et commerciales entre les producteurs de produits alimentaires à toutes les échelles, les intermédiaires tels que les acteurs de la chaîne de distribution des produits alimentaires, et l'ensemble des consommateurs. Soutenir les entreprises locales agricoles et non agricoles et tirer parti de la production et des régimes alimentaires locaux en vue de favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition. Prendre en compte les questions de santé, de migration, d'importations de produits alimentaires, de changements climatiques et de conflits dans la création d'emplois et le financement pour les services écosystémiques. Cette mesure pourrait contribuer à promouvoir la protection et la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité, réduire les déchets, accroître la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et faire avancer l'égalité des sexes, etc.



2. Intégrer la santé et le bien-être, de même que la sécurité alimentaire et questions de nutrition, durant toutes les planifications des services publics.

Il est de nécessaire de s'assurer que toutes les initiatives, les politiques et tous les programmes de planification territoriale intégrée évaluent les potentielles incidences positives et négatives sur la santé. Il faudrait accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables en milieu urbain, et plus précisément aux habitants de bidonvilles, pour lesquels la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que l'accès aux services de santé et à l'assainissement constituent des défis. Reconnaître qu'intégrer des mesures effectives pour la création d'emplois et l'amélioration des



conditions de travail dans les zones rurales contribue aux moyens d'existence des gardiens et protecteurs des écosystèmes. Ceci contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition des populations rurales et urbaines.

3. Évaluer la qualité et la performance des différentes approches²⁰ du système alimentaire territorial pour faire le lien entre la sécurité alimentaire et les régimes alimentaires sains et les terres, l'eau, les déchets, la santé, etc.

Ceci devrait inclure l'intégration de systèmes de protection sociale pour les plus démunis qui soutiennent également les petits exploitants agricoles, les acteurs locaux de la chaîne alimentaire et les consommateurs dans les marchés territoriaux. De tels systèmes améliorent la qualité nutritionnelle, le coût, la disponibilité, la diversité, la sécurité et la durabilité de l'approvisionnement en nourriture et de la consommation.



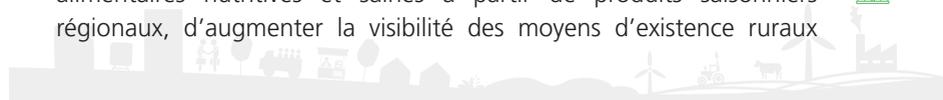
4. Adapter les cadres d'action, tels que ceux élaborés par les réseaux de villes, les gouvernements nationaux, les organismes/agences des Nations Unies et d'autres partenaires,

pour tirer des enseignements des innovations et les mettre en pratique afin de renforcer les systèmes alimentaires urbains et territoriaux (par exemple le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan). Les politiques et pratiques devraient veiller à ce que les systèmes alimentaires produisent des denrées alimentaires saines et nutritives, et prennent en compte l'importance de la sécurité des droits fonciers et de l'accès à l'eau pour les petits exploitants urbains et ruraux. Fournir des services de vulgarisation et de consultation et des financements aux petits exploitants pour la production et la commercialisation durables, rentables et locales de produits alimentaires nutritifs et sains.



5. Utiliser les services alimentaires institutionnelles (écoles, hôpitaux, etc.) comme un levier pour accroître l'accès à une alimentation durable et saine tout en créant des marchés pour les producteurs locaux.

Remanier les services alimentaires et les règlements en matière de passation des marchés pour réaliser les objectifs de durabilité. Ceci permettrait de fournir des denrées alimentaires nutritives et saines à partir de produits saisonniers régionaux, d'augmenter la visibilité des moyens d'existence ruraux



et la notoriété des moyens de subsistance ruraux dans les zones urbaines, reconnaître les connaissances autochtones et de l'expérience, préserver les environnements régionaux et les terres agricoles, et améliorer les moyens de subsistance et les économies locales dans les zones rurales défavorisées.

6. **Instaurer des mesures politiques qui luttent efficacement contre toutes les formes de malnutrition** (à savoir la sous-alimentation,

les carences en vitamines et/ou minéraux, le surpoids ou l'obésité). Sur les 15 principaux risques de maladie en 2017, quatre sont d'origine alimentaire (consommation d'alcool, faible teneur en grains entiers, riche en sodium et en fruit). Sept autres ont des indicateurs nutritionnels ou de santé très sensible au régime alimentaire. Investir dans des mesures de lutte contre la malnutrition peut avoir un impact notable sur la santé, réduire les coûts des soins de santé, et accroître la productivité. Il faudrait mettre un accent sur la nécessité de rendre les aliments nutritifs et sains plus abordables, disponibles et souhaitables en collaborant avec des partenaires des systèmes alimentaires pour des solutions à tous les niveaux de l'approvisionnement alimentaire, de l'environnement alimentaire et du consommateur. Commencer par promouvoir les régimes alimentaires locaux et la production locale de divers produits alimentaires nutritifs serait une stratégie rentable pour réduire la prévalence des maladies non transmissibles. Ceci permettra également de créer des emplois et des revenus pour les groupes à faible revenu (par exemple les peuples autochtones, les jeunes, les femmes, les migrants, etc.).



7. **Appliquer des approches systémiques pour comprendre comment la complexité des relations villes-campagnes modifie les risques sanitaires** (y compris les maladies contagieuses et non

transmissibles, la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire et la malnutrition) et/ou entraîne des conséquences intersectorielles sur la santé. Identifier les points les plus efficaces d'intervention et d'analyse sur la base d'un engagement participatif.





Impact environnemental et gestion des ressources naturelles et des terres

- 1. Mener des évaluations multi-acteurs participatives et mettre en place des systèmes de suivi** afin d'identifier les impacts environnementaux et sanitaires sur l'urbanisation et/ou des migrations à travers l'ensemble du continuum ville-campagne. Ceci devrait impliquer différents niveaux de gouvernement. L'objectif d'une évaluation devrait être de réduire les risques et les inégalités de charges, et de promouvoir des approches écosystémiques pour la planification et la gestion du développement durable. Les mécanismes financiers et les incitations à une compensation équitable, pour les services rendus par la gestion des écosystèmes entre les zones urbaines et rurales, doivent tenir compte du fait que l'urbanisation rapide vient souvent empiéter sur les terres les plus fertiles et les plus productives de la planète.
- 2. S'assurer du respect des règles, réglementations et lignes directrices existantes concernant la sécurité des droits fonciers,** par exemple à travers les Directives Volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes Fonciers applicables aux Terres, aux Pêches et aux Forêts (VGGT) et l'Investissement Agricole Responsable (RAI) dans le contexte des relations villes-campagnes, de même qu'aux échelles supranationales. Plus de transparence et d'attention pour une équité en matière d'accessibilité sûre à la terre et de régime foncier devraient être au centre des préoccupations des systèmes de gouvernance pour un développement territorial intégré, y compris les systèmes coutumiers et traditionnels de régimes fonciers et de droits à la terre et à l'eau.



- 3. Incorporer la gestion intégrée des paysages dans les plans de développement territorial** et soutenir les producteurs primaires et les petits exploitants dans leur rôle de gardiens des services écosystémiques afin de protéger les ressources naturelles et la biodiversité (y compris la biodiversité agricole). Activer des stratégies de contrôle des inondations et de protection contre les chocs du microclimatiques. Cela pourrait se faire à travers une reconnaissance et une compensation juste pour la fourniture d'eau potable et d'air pur, le recyclage des nutriments et la réduction des déchets.
- 4. Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles**, en intégrant par exemple les zones humides, les forêts, les montagnes et les bassins hydrographiques, ainsi que des accords de réciprocité relatifs à l'eau et d'autres instruments, pour leur assurer une sécurité d'approvisionnement en eau et des services de filtration de l'eau.
- 5. Utiliser les approches systémiques et les cadres d'économie circulaire**²¹ pour établir un lien et prioriser les interventions qui intègrent la résilience aux changements climatiques, font la promotion de la biodiversité, protègent les fonctions écosystémiques et les ressources naturelles, et permettent une transition réussie vers une consommation et une production durable. On peut citer les exemples de synergie urbaine-rurale dans l'économie circulaire qui sont le recyclage, la réutilisation et la dépollution au niveau du paysage (y compris le sol, l'eau, l'habitat des plantes et des animaux) ou les déchets et la réutilisation de l'énergie dans le continuum urbain-rural. L'intégration des environnements naturels et bâtis à travers des solutions basées sur la nature, telles que l'adaptation écosystémique au changement climatique, favoriseront la durabilité, la qualité de vie, productivité et résilience.



6. Mettre en place un service et des systèmes d'approvisionnement de produits qui favorisent et/ou nécessitent une utilisation et une gestion durables des ressources naturelles pour des bénéfices économiques et écosystémiques multiples. Ceci devrait inclure la

satisfaction des demandes des villes qui peuvent être rencontrés par les producteurs périurbains et ruraux. Les systèmes de production utilisant des ressources naturelles, et leurs liens avec les services et la fabrication, sont à la fois une cause et une conséquence des changements climatiques. Des mesures politiques qui vont dans le sens de régimes alimentaires variés et qui mettent l'accent sur les sources de protéines d'origine végétale (en particulier les légumineuses) par exemple, amélioreront non seulement la nutrition humaine, mais permettront aussi de réduire les coûts environnementaux de production (par exemple les émissions de gaz à effet de serre, la pollution des eaux souterraines et l'utilisation des terres).



7. Assurer des processus de prise de décisions transparents et compréhensifs pour des investissements ayant un impact environnemental direct ou indirect, sanitaire ou social, en particulier sur les changements climatiques et de l'atténuation des catastrophes.





2
GOUVERNANCE
INTÉGRÉE



6
BASÉS SUR
LES DROITS
HUMAINS



8
PRISE EN
COMPTE DE
L'ENVIRONNEMENT

K

Continuum urbain-rural versus conflits et catastrophes

- 1. Procéder à des évaluations des risques de déplacement, de conflit, de catastrophes naturelles, de chocs économiques, de catastrophes environnementales et d'épidémies de maladies transmissibles**, qui peuvent avoir des incidences immédiates sur des territoires spécifiques et leurs populations urbaines et rurales (en particulier lorsqu'ils sont liés aux changements climatiques).

|

- 2. Investir dans la protection des fonctions et services écosystémiques à partir des zones périurbaines et les zones rurales jusqu'à la proximité des villes** afin d'améliorer la résilience et fournir des services de base dans le cadre de la préparation aux catastrophes et de la remise en état. Ces zones sont souvent parmi les plus touchées en cas de catastrophes et de conflits. Mettre en place des mesures d'atténuation en amont et en aval des effets des catastrophes/ conflits dans le but d'améliorer de renforcer la résilience des systèmes de transport, de l'énergie, de l'information, de la santé, de l'éducation, des systèmes alimentaires et hydrologiques.

|

- 3. Mettre en place un système pour parer aux situations d'urgence destiné à renforcer la résilience aux chocs et aux crises**, afin de garantir l'accès aux services. Ceci devrait inclure l'alimentation et la nutrition, la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'éducation et l'énergie. Élaborer des systèmes multisectoriels d'alerte rapide qui bénéficient aux populations aussi bien urbaines que rurales dans des territoires spécifiques.

|




4. Concevoir et exécuter des programmes, politiques et projets d'assistance humanitaire culturellement appropriés pour des relations villes-campagnes plus efficaces et efficaces.

Permettre aux communautés, en particulier aux associations de femmes, d'être des agentes coopératives de récupération et de réhabilitation, mieux équipées pour faire face aux crises de longue durée.



5. Élaborer des stratégies de collaboration urbaines et rurales pour atténuer les crises ou y répondre.

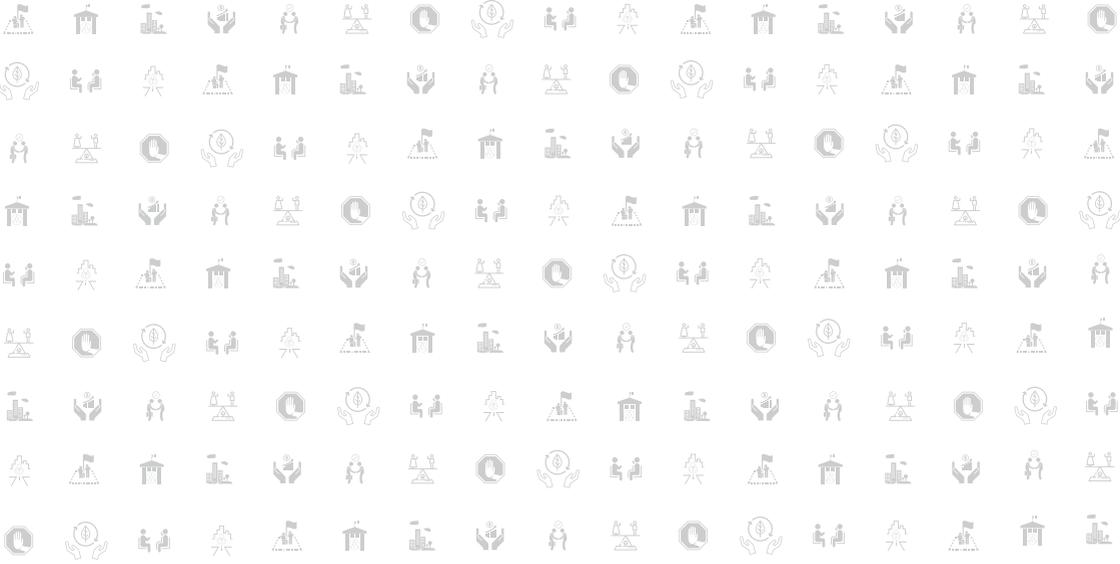
Ceci pourrait comprendre des outils tels que la mutualisation des risques et des instruments de transfert, des transferts monétaires avec effet de levier pour les réfugiés et les communautés d'accueil en situation de conflit, des outils de surveillance et d'évaluation de la sécurité alimentaire, ainsi que des interventions transformatrices axées sur le genre, entre autres. La promotion des régimes alimentaires locaux et fourniture des emplois et des revenus aux petits producteurs contribuent à la prévention des problèmes environnementaux et des déterminants sociaux des catastrophes et des conflits.



6. Élaborer et mettre en œuvre des interventions adaptées qui favorisent la collaboration entre les administrations locales, nationales et les organisations/donateurs internationaux.

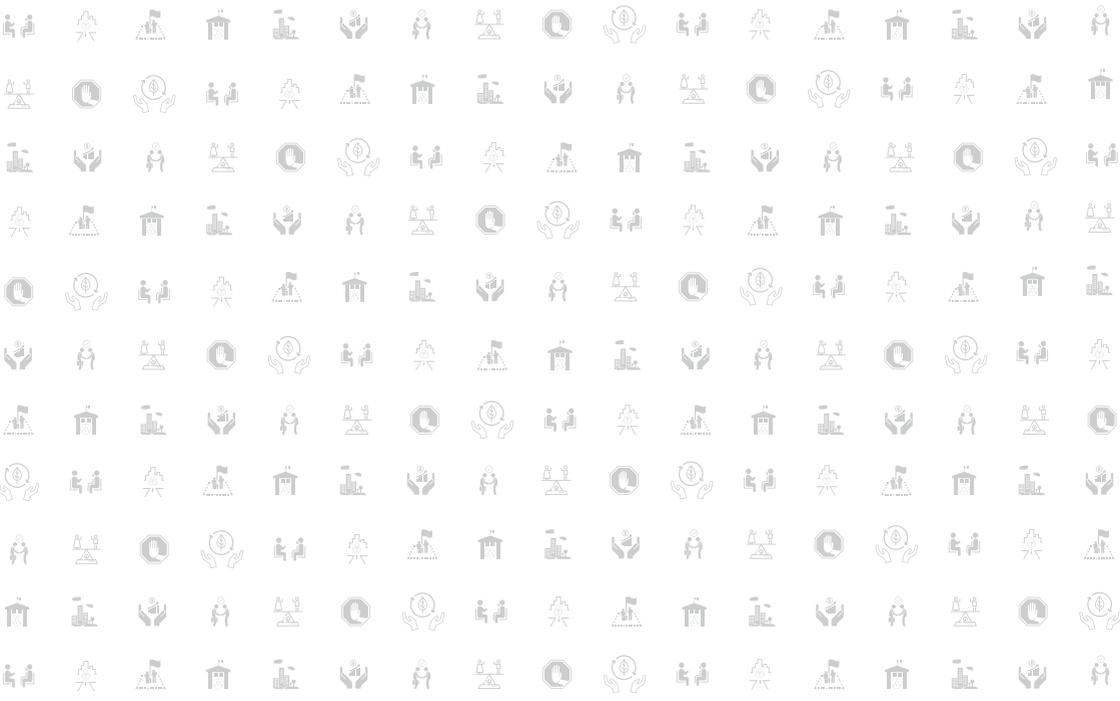
Ceci permettra l'établissement de relations réciproquement avantageuses et équitables entre zones urbaines et rurales dans un contexte de précarité et/ou de crise prolongée. De telles interventions devraient être fondées sur les principes de l'action humanitaire et du Comité du Cadre de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CFS) pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les crises de longue durée. Le renforcement de la résilience à long terme devrait être lié aux interventions humanitaires et être reconnu comme étant indispensable pour éviter de passer d'une crise à une autre. Le renforcement de l'égalité, de la résilience et des opportunités pour tous sur l'ensemble du continuum urbain-rural dans la plupart des cas réduit le risque et l'impact des conflits et des catastrophes.





PARTIE 3

Les annexes



Annex 1. Résolution adoptée par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains le 31 mai 2019



ONU  HABITAT

United Nations Habitat Assembly of the United Nations Human Settlements Programme
Première session
Nairobi, 27–31 Mai 2019

NATIONS UNIES	HSP
Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	HSP/HA/1/Res.5 Distr.: générale 13 May 2019 Original: English

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS LE 31 MAI 2019

1/5. Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains

L'Assemblée d'ONU-Habitat,

- » **Saluant** le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ comme cadre d'action aux niveaux international, régional, national et local, ainsi que l'attachement des États membres à la réalisation des objectifs de développement durable,
- » **Rappelant** le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement,²
- » **Rappelant également** l'importance du Nouveau Programme pour les villes³ en tant qu'instrument décisif pour parvenir à édifier des villes et des établissements humains sûrs, inclusifs, résilients et durables,
- » **Rappelant en outre** la résolution 19/10 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) du 9 mai 2003 sur les liens entre les zones urbaines et rurales et l'urbanisation durable,

1 Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

2 Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

3 Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, annexe.

- » **Rappelant** la résolution 25/1 du Conseil d'administration du 23 avril 2015, dans laquelle le Directeur exécutif d'ONU-Habitat a été prié de mettre au point et diffuser des outils et bonnes pratiques pour promouvoir les liens entre les zones urbaines et les zones rurales dans le cadre d'une planification régionale et territoriale intégrée, en travaillant en étroite collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et parties prenantes,
- » **Rappelant également** la neuvième session du Forum urbain mondial, consacrée à la mise en oeuvre du Nouveau Programme pour les villes au niveau local et à l'accélération de cette mise en oeuvre, en vue d'activer la réalisation des objectifs de développement durable,

Prenant note de la publication [Urban-Rural Linkages: Guiding Principles: Framework for Action to Advance Integrated Territorial Development](#),⁴

1. **Prie** la Directrice exécutive de mettre au point, en consultation avec les institutions internationales et régionales compétentes, dans la limite des ressources disponibles, des mécanismes visant à améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, et demande au Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains d'envisager des options possibles pour leur fonctionnement ;
2. **Engage vivement** les États membres à prendre en compte les liens entre les zones urbaines et les zones rurales dans leur politiques et processus de planification du développement aux niveaux national et infranational afin de renforcer les liens économiques, sociaux et environnementaux entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales, y compris les territoires périphériques ;
3. **Prie** la Directrice exécutive, dans la limite des ressources disponibles, de sensibiliser les États membres et les autorités locales à l'impact des liens entre les zones urbaines et les zones rurales sur l'urbanisation durable, la cohésion territoriale et le développement national ;
4. **Prie également** la Directrice exécutive de diffuser et partager, en coopération avec les partenaires appropriés, les bonnes pratiques et politiques concernant l'impact des liens entre les zones urbaines et les zones rurales qui pourraient être reproduites dans d'autres pays ;
5. **Prie en outre** la Directrice exécutive, en consultation avec les partenaires appropriés et dans la limite des ressources disponibles, d'aider les États membres qui en font la demande à élaborer des politiques et des programmes pour gérer les migrations des zones rurales vers les zones urbaines ;
6. **Prie** la Directrice exécutive de lui présenter à sa deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

4 ONU-Habitat (2019).

Annexe 2. Glossaire : termes clefs et références choisies

Les Principes directeurs et le Cadre d'action ont mobilisé des sources multiples, notamment des études de cas et des expériences internationales, des décisions de politique générale et des rapports d'organismes des Nations Unies, des travaux de recherche menés par les gouvernements et les universités, des réunions d'experts multi-acteurs, des consultations régionales, ainsi que des contributions d'experts de réseaux urbains, du milieu universitaire et de la société civile. Les Principes directeurs pour les relations villes - campagnes constituent un document évolutif et la documentation disponible sur des sujets connexes est par ailleurs de plus en plus abondante. Certains termes clés utilisés dans les présents Principes directeurs et le Cadre d'Action sur les relations villes-campagnes, de même que d'autres ressources complémentaires sont présentés dans les lignes qui suivent pour des fins d'approfondissement. D'autres documents additionnels de référence pourront être disponibles sur le site en création: <https://urbanrurallinkages.wordpress.com/resources-case-studies-and-readinds/>

1. Objectifs de développement durable:

Succédant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durables

(ODD) ont été lancés en 2015 dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif 11, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » est en lien avec la majorité des 16 autres ODD et la cible 11.a porte spécifiquement sur l'intégration du développement durable en milieu urbain, périurbain et rural. Pour des informations supplémentaires sur les ODD et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, voir: <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>.

2. Le Nouveau Programme pour les villes:

Servant de schéma directeur pour l'urbanisation durable, le Nouveau Programme pour les villes est issu de la conférence Habitat III et a été lancé en 2016 soit un an après les ODD. Le Nouveau Programme pour les villes répond à l'objectif 11 et ses cibles, qu'il développe plus en détail. Les relations villes - campagnes y sont également mis en avant comme une composante importante de la planification et du développement intégrés des villes et du territoire. Pour plus d'informations sur le Nouveau Programme pour les villes, voir : <http://habitat3.org/the-new-urban-agenda/>



3. Autres cadres internationaux : Si le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ainsi que le Nouveau Programme pour les villes sont particulièrement pertinents dans le contexte des Principes directeurs et du Cadre d'Action, il existe d'autres cadres mondiaux, approuvés par les États membres de l'Organisation des Nations Unies, qui traitent, directement ou indirectement, des relations villes – campagnes et du développement territorial. Parmi ces derniers, on peut citer les convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, sur la diversité biologique et sur les changements climatiques (1992), le Protocole de Kyoto (2005), le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le transport durable (2014), le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (2015), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Accord de Paris sur le climat (2016), la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (2016), et la Décennie d'action des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019).

4. Le développement territorial intégré (DTI) préconisé tout au long du Nouveau Programme pour les Villes, reconnaît que les processus d'urbanisation, ainsi que les politiques et l'aménagement du territoire complémentaires, comprennent nécessairement une dimension territoriale. Une démarche territoriale met l'accent sur le caractère interconnecté, sur le plan fonctionnel et spatial, des zones urbaines, périurbaines et rurales, formant un continuum urbain-rural. Le concept des territoires fonctionnels, visant à réduire les inégalités régionales, est analysé et exposé en profondeur dans l'étude du RIMISP intitulée « Inclusive Rural–Urban Linkages (Liens inclusifs entre zones urbaines et zones rurales) » : https://www.researchgate.net/publication/270899633_Inclusive_Rural-Urban_Linkages.

Le sujet est traité plus en détail dans un récent document disponible intitulé Territorial Perspectives for Development (TP4D), disponible sur : https://collaboratif.cirad.fr/alfresco/s/d/workspace/SpacesStore/.../TP4D_vENG.pdf

5. Les Relations villes-campagnes: Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) contribue à un meilleur avenir urbain, mais a également reconnu, il y a plus de 40 ans, que les milieux urbains et ruraux sont interdépendants et a souligné l'importance des relations villes - campagnes.



Cette expression est également souvent utilisée par d'autres organismes des Nations Unies et partenaires de développement qui œuvrent en faveur d'un meilleur avenir rural, tel que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui a son siège à Rome et dont l'action est centrée sur la sécurité alimentaire. D'autres expressions sont également utilisées, telles que « continuum urbain-rural », « synergies entre zones rurales et urbaines », « développement territorial intégré », « territoires fonctionnels » ou encore « développement régional » (voir ci-dessous) qui combine la planification et le développement urbain, périurbain et rural. L'usage le plus courant étant celui de « relations villes-campagnes », qui est l'expression utilisée dans les Principes Directeurs et le Cadre d'action. Le dernier rapport sur l'approche de ONU-Habitat pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes par un renforcement des relations entre les villes et les campagnes (*Implementing the New Urban Agenda by Strengthening Urban-Rural Linkages*) peut être téléchargé sur : https://urbanrurallinkages.files.wordpress.com/2018/01/urban-rural-linkages-for-implementing-the-new-urban-agenda_08112017_spreads.pdf

6. La transformation inclusive du monde rural est un processus dans lequel l'amélioration de la productivité

agricole, l'augmentation des excédents commercialisables, l'accroissement des opportunités d'emploi en dehors des exploitations agricoles, un meilleur accès aux services et aux infrastructures, et la capacité d'influencer sur les politiques contribuent, conjointement, à l'amélioration des moyens d'existence ruraux et à une croissance inclusive. Pour plus d'informations, voir FIDA, Rapport sur le développement rural 2016 : Encourager une transformation inclusive du monde rural sur : <https://www.ifad.org/documents/30600024/112012f4-fe2e-448a-81e7-0685cc84eea5>

7. Les systèmes de villes sont des « réseaux d'interaction humaine et leurs connexions avec les environnements bâti et naturel ». (Chase-Dunn, Christopher; Jorgenson, Andrew. *Settlement Systems: Past and Present*. Institute for Research on World-Systems, University of California, Riverside. <https://irows.ucr.edu/research/citemp/setsys/setsys.htm>).

Un système de villes fait référence à la notion d'interconnectivité fonctionnelle et spatiale entre les agglomérations et villes d'une même région, chacune d'entre elles représentant l'un des nœuds du réseau de villes. Il s'agit d'une notion particulièrement intéressante du fait des rôles complémentaires (en termes de taille, de population, de fonctions, de services, de ressources et de gouvernance) que



peut jouer chacune des villes au service du reste du réseau, ce qui permet au système de villes de bénéficier d'économies d'agglomération.

8. Les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale

(IG-UTP) ont été élaborées pour servir de cadre d'appui et du renforcement de la planification spatiale/territoriale à tous les niveaux de gouvernance. Elles ont été adoptées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en 2015 et sont mentionnées dans le Nouveau Programme pour les Villes. Pour de plus amples informations, voir : <https://unhabitat.org/books/international-guidelines-on-urban-and-territorial-planning-ig-utp-handbook/>

9. Les politiques urbaines nationales (PUN)

constituent un des principaux moyens de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes. Selon ONU-Habitat, une politique urbaine nationale est un ensemble cohérent de décisions fondées sur un processus délibéré mené par le gouvernement. La politique urbaine nationale a pour ambition de coordonner et de rallier les différents acteurs autour d'une vision et d'un objectif communs orientés vers la promotion d'une stratégie de développement urbain plus transformatrice, plus productive, plus inclusive et plus résiliente à long terme (voir ONU-Habitat, 2015. National Urban

Policy : A Guiding Framework. Nairobi).

Les relations villes - campagnes peuvent constituer une composante solide des politiques urbaines nationales, comme l'ont démontré un certain nombre de pays dans différentes régions. Les Principes Directeurs pour les relations villes - campagnes ont été élaborés dans le but d'aider les gouvernements à tous les niveaux à établir des liens entre le développement durable national et les politiques urbaines nationales afin de renforcer les liens entre zones urbaines et rurales et, dans le même temps, de faire progresser le développement territorial intégré. Pour plus de détails concernant la relation entre les politiques urbaines nationales et les Principes Directeurs pour les relations villes campagnes, voir National Urban Policy : A Guiding Framework sur : <https://unhabitat.org/books/national-urban-policy-a-guiding-framework/>.

10. Principes de Rio et de Rio+20:

a. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, adoptée par 178 États membres en 1992 lors du Sommet de la Terre, était perçue à l'époque comme une déclaration moderniste universelle qui consacrait la reconnaissance de la nature indivisible du destin de l'humanité de celui de la Terre, et inscrivait le développement durable dans le droit international. Composée d'un ensemble de 27 principes, la Déclaration préconisait la place centrale



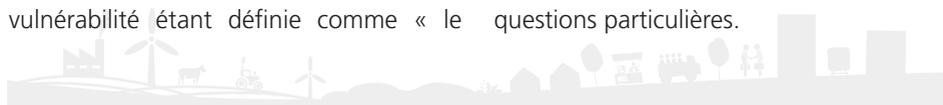
des êtres humains dans les préoccupations relatives au développement durable (Principe 1) ; la primauté de l'élimination de la pauvreté (Principe 5) ; l'importance de l'environnement pour les générations présentes et futures, sur un pied d'égalité avec le développement (Principes 3 et 4) [...] » (Review of Implementation of the Rio Principles, Nations Unies, p. 1, <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1127rioprinciples.pdf>).

b. La Conférence Rio+20 a été organisée au Brésil, vingt ans après la première conférence, tenue en en 2012 afin de renouveler l'engagement des États membres en faveur des principes de la Déclaration de Rio et de définir plus précisément la feuille de route en vue de parvenir à un programme pour le développement durable à l'horizon 2030, et aboutissant au document final « L'avenir que nous voulons », qui constitue le fondement du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour des informations supplémentaires, voir: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/733FutureWeWant.pdf>.

11. Les populations vulnérables, considérées comme incluant également les groupes à haut risque ou marginalisés, sont des groupes de population exposés à un degré élevé de vulnérabilité. La vulnérabilité étant définie comme « le

degré auquel une population, un individu ou une organisation est dans l'incapacité d'anticiper les effets d'une catastrophe, d'y faire face, d'y résister et de s'en remettre » (*Environmental Health in emergencies and disasters : A practical guide*. OMS, 2002). Les auteurs ayant contribué à l'élaboration des Principes Directeurs ont cité les femmes, les peuples autochtones, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les habitants de bidonvilles, les petits exploitants agricoles et les personnes en situation de déplacement forcé, entre autres, comme courant le risque d'être laissés pour compte. Le degré de vulnérabilité ou de marginalisation de ces acteurs ainsi que d'autres acteurs dépend de différents contextes historiques et politiques. Une évaluation des acteurs et des secteurs qui ont été exclus de longue date et qui doivent être pris en compte constitue l'une des premières étapes de la réalisation de tout processus véritablement participatif. Pour en savoir plus, voir : https://www.who.int/environmental_health_emergencies/vulnerable_groups/en/.

12. « L'Approche pan-gouvernementale » est une approche à travers laquelle les organismes de service public travaillent au-delà de leurs domaines de compétence habituels, officiellement ou non, afin d'atteindre un but commun et d'apporter une réponse publique intégrée à certaines questions particulières.



Cette approche vise à formuler des politiques cohérentes pour plus d'efficacité et d'efficience. Elle répond au cloisonnement, en s'intéressant non seulement aux politiques mais aussi à l'administration de programmes et de projets ». (Source : WHA A68/17, note 2).

13. Un mécanisme financier est une méthode ou source par laquelle un financement est mis à disposition, comme les prêts bancaires, l'émission d'obligations ou d'actions, les réserves ou l'épargne, les recettes de vente. Plus de détails sont donnés à travers le lien suivant : <http://www.businessdictionary.com/definition/financial-mechanism.html> .

14. Les instruments financiers sont des contrats monétaires passés entre des parties. Ils peuvent être créés, échangés, modifiés et conclus. Ils peuvent prendre la forme d'espèces (monnaie/devise), de preuves de prises de part dans une entité (action), ou d'un droit contractuel de recevoir ou de remettre de l'argent (titre). Pour plus de détails, voir : <https://www.iasplus.com/en/standards/ifrs/ifrs9>.

15. On parle de **paiements pour services environnementaux** ou paiements pour services écosystémiques lorsqu'un bénéficiaire ou un utilisateur d'un service écosystémique effectue un paiement direct ou indirect au fournisseur de ce service. Le principe en est que quiconque protège ou

préserve un service écosystémique devrait être rémunéré pour ce faire. Pour plus d'informations, voir, <http://www.undp.org/content/sdfinance/en/home/solutions/payments-for-ecosystem-services.html> .

16. Partenariats villes- campagnes: Le Principe Directeur 5 (« Des partenariats équilibrés ») prône des partenariats inclusifs, participatifs et évolutifs. Divers mécanismes, alliances et associations visant à renforcer les liens entre zones urbaines et zones rurales sont mentionnés tout au long du Cadre d'Action. Le rapport de l'OCDE sur les partenariats villes - campagnes offre un bon aperçu de la question ; voir OCDE, Rural-Urban Partnerships – An Integrated Approach to Economic Development, disponible sur : <http://www.oecd.org/development/rural-urban-partnerships-an-integrated-approach-to-economic-development.htm>.

17. Le métabolisme urbain analyse la manière avec laquelle fonctionnent les zones urbaines en termes de flux de ressources (ce qui inclut la nourriture, l'eau, les déchets, l'énergie, etc.) et les infrastructures qui les sous-tendent. La notion de métabolisme urbain permet de comprendre la relation entre les activités humaines et l'environnement bâti selon une perspective systémique, aidant les villes et les régions urbaines à évaluer l'état de l'utilisation des ressources et à identifier des voies d'amélioration. Pour plus d'informations, voir : <https://www.urbanmetabolism.org>.

18. La planification des transports multimodaux :

La planification multimodale désigne la planification des transports et l'aménagement du territoire qui prennent en compte divers modes de transport, comprenant généralement la marche, le vélo, les transports publics et la voiture, et qui tiennent compte des facteurs liés à l'utilisation des terres qui ont une incidence sur l'accessibilité. Pour de plus amples détails, voir : http://www.vtpi.org/multimodal_planning.pdf.

19. Les Villages intelligents :

Selon la Commission européenne, le nouveau concept de villages intelligents désigne des zones et communautés rurales qui tirent profit de leurs points forts et de leurs biens existants tout en misant sur de nouvelles possibilités, où les réseaux et services traditionnels et nouveaux sont améliorés grâce aux technologies numériques de télécommunication, aux innovations et à une utilisation plus efficace des connaissances, au profit des habitants et des entreprises. Les technologies et innovations numériques peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie, au relèvement du niveau de vie, à l'appui aux services publics pour les citoyens, à une meilleure utilisation des ressources, à un impact moindre sur l'environnement, et à de nouvelles opportunités pour les chaînes de valeur rurales en termes de produits et d'amélioration des processus. Pour

de plus amples informations, voir : EU Actions for Smart Villages, Commission européenne, https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/rural-development-2014-2020/looking-ahead/rur-dev-small-villages_en.pdf.

20. Selon la définition de la FAO, les systèmes alimentaires englobent tous les processus qui nous permettent de nous nourrir :

culture, récolte, conditionnement, traitement, transformation, commercialisation, consommation et élimination des produits alimentaires (pour plus de détails sur la définition de la FAO, voir : <http://www.fao.org/3/ca2079en/CA2079EN.pdf>). Les systèmes alimentaires locaux et régionaux sont également appelés « systèmes alimentaires territoriaux » ou « systèmes alimentaires des régions urbaines ». La plupart des échelles, les systèmes alimentaires comprennent les relations entre villes et campagnes ; le passage à des systèmes alimentaires durables nécessitera donc l'intégration de l'urbanisation et de la transformation rurale. Pour des renseignements complémentaires sur la transformation des systèmes alimentaires, voir : <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/plenary/cfs43/side-events/51/en/>.

21. L'économie circulaire est définie

comme un système régénératif dans lequel la consommation en ressources et les déchets, les émissions et les pertes

en énergie sont réduits à un minimum par le ralentissement, la fermeture et le rétrécissement des circuits d'énergie et de matériaux (voir Geissdoerfer, Martin ; Savaget, Paulo ; Bocken, Nancy M. P. ; Hultink, Erik Jan (2017-02-01). The Circular Economy – A new sustainability paradigm? Journal of Cleaner Production. 143 : 757–768. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959652616321023>).

Appliquée aux relations villes - campagnes, la notion d'économie circulaire présente un grand intérêt en termes de réciprocité des flux de biens et de services, par exemple les flux circulaires de nourriture et de produits fibreux aux matériaux recyclables et réutilisables postconsommation.



Annexe 3. Liste des partenaires institutionnels

Plus de 125 personnes, institutions et experts ont participé à l'élaboration du Principes Directeurs et Cadre d'Action. Ce sont des représentants de gouvernements nationaux, régionaux et gouvernements locaux, d'agences des Nations Unies, d'organisations de développement international, des organisations universitaires et de recherche, des organisations non gouvernementales, de la Société Civile, du secteur privé, des organisations et experts en développement international

Les nations unies et agences assimilées

Convention sur la diversité Biologique	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	Fonds International pour Développement Agricole(FIDA)
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP)	Centre des Nations Unies pour Développement régional (UNCRD)	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA)
Programme des Nations Unies pour les établissements Humains (ONU-Habitat)	Le Programme Alimentaire Mondial (WFP)	Organization Mondiale pour la Santé (OMS)

Organizations Internationales pour le Développement



Les Gouvernements nationaux



Associations des Autorites et des Responsables Locaux

Commonwealth Association of Planners (CAP)



Organisations Non Gouvernementales et de la Société Civile



FIAN International



Jamaica Network of Rural
Women Producers



URGENCI

TRANSFORMA

Universités, Centres de Recherches et Organisations Privées



Centre for Sustainable Food
Systems, Wilfried Laurier
University

John Hopkins Center
for a Livable Future



POLITECNICO
MILANO 1863



UNITED NATIONS
UNIVERSITY
UNU-HIGH
International Institute For Global Health

3 ideas



Annex 4. Événements sur les relations villes – campagnes

Réunion du groupe d'experts à Montería, Colombia, 27-28 Octobre 2015

Sarfaraz Alam
Maruxa Cardama
Antonella Contin
Rafael Forero
Muhammad Juma
Louis Roger Manga
Joaquín Pardo
Anaclaudia Rossbach
Remy Sietchiping
Chikako Takase

Pedro Amaral
Edgar Cataño
Consuelo de Rincon
Thomas Forster
Jackson Kago
Joseph Nasr
Christine Platt
Cesar M. Salcedo
Li Sun
Elkin Velasquez

Sergio Blanco
Innocent Chirisa
Francisco Díaz Gomez
Claudia Hoshino
Roberto Lippi
Sonia Orjuela Parra
Carolina Romero
Guido Santini
David Suttie
Xing Quan Zhang

Les sponsors



Les documents



Communiqué de Montería



Rapport de Montería



Première séance de travail au Forum Urbain Mondial à Kuala Lumpur, Malaisie, 10 Février 2018

Charles Baraka Mwau

Lucie Charles

Chris Dekki

Thomas Forster

Sharon Gil

Chin Kok Fay

Fabienne Moust

Pedro B. Ortiz

Barbara Scholz

Zeinab Tag-Eldeen

Kerrie Burge

Antonella Contin

Jorge Fonseca

Anne Marguerite Fouda Owoudi

Carola Gunnarsson

Stephanie Loose

Rama Nimri

Herman Pienaar

Remy Sietchiping

Maruxa Cardama

Mildred Crawford

Rafael Forero

Alessandro Frigerio

David Kitenge

Tadashi Matsumoto

Tori Okner

Christine Platt

David Suttie

Les documents



Rapport de la Première Séance de Travail du FUM9



Réunion du groupe d'experts à La Paz, au Mexique 19-20 Juin 2018

Rosmary Amezegrosa	Abraham W. Apaza Condori	Fatou Aris
José Guillermo Bazoberry Chali	Carlos Blanco	Jaime Berdugo
Stephen Blighton	Nicolayeb Brun	Sergio Blanco
Vania Calle	Augusto Castro	Juan Cabrera
Carla Camacho	Daniela Clavijo	Edgar Cataño Sanchez
Bianca de Marchi Moyano	Javier Delgadillo	Antonella Contin
Fabui Egar	Boris Fernandez	Florence Egal
Rafael Forero	Thomas Forster	Jorge Ferrufino Barboza
Maribel Gutierrez	Pablo Hernan Cruz	Arthur Getz Escudero
Stephanie Loose	Liliana Lorini	Horacio Juan Calle
Huascar Morales Quintela	Hugo A. Muñoz U.	Anelize Melendez
Maria Teresa Nogales	Efren Osorio	Alessandro Musseta
Lourdes Parrado	Diego Pemintel	Mariana Ottich
Alberto José Rivera Pizarro	Jhanira Rodriguez	René Augusto Pereira Morató
Jorge Antonio Sainz Cardona	Elizabeth Salguero	Remy Sietchiping
Gloria Torrez	Josue Miguel Silva Paco	Ruvi Suarez
Jorge Valezuela	Ariel Torrico	Patricia Urquieta C.
Darf Vargas Baltron	Helio Vanderlei	Dan Delvi Vargas Beltran
Viviana Zamora	Alan Vera	Belen Zamora

Les sponsors



Les documents



Rapport EGM



Messages clés pour les Policy Makers



Communiqué de La Paz



Atelier de Sensibilisation de Nairobi, du 18-19 Septembre 2018

Abdoulaye Diouf

Ali Haji Khamis

Anne Marguerite Fouda

Owoudi

Arthur Getz Escudero

Choudhury Rudra Charan

Mohanty

David Suttie

Edna Deimi Tobi

Frédéric Happi Mangoua

Jack Jones Zulu

Jacquinot Voundi

Jonn S. Dawaba

Jorge Fonseca

Lamine Sidibe

Lucie Charles

Meembo Changula

Mohamed Sikhe Camara

Mohammed Habib

Mohammed Said Gharib

Nene Mariama Balde

Ramsés Alejandro Grande Fraile

Abdul Husain

Remy Sietchiping

Sédric Tioboó

Stephanie Loose

Usman Alhaji Liman

Les sponsors

The Regional Awareness Workshop took place within the United Nations
Development Account project

“Leaving No Place Behind: Strengthening Urban-Rural Linkages in Africa”

Les documents



Rapport d'Atelier de Sensibilisation Régional



Dans de nombreux pays, la relation entre les zones rurales et urbaines est de plus en plus un domaine important d'intervention pour les plans de développement durable. Il y a aussi généralement un accord sur le fait que tout développement des zones urbaines, périurbaines et rurales devra être "intégré". Avec les taux croissants d'urbanisation, il est urgent de comprendre la nature des relations villes-campagnes sur le terrain et comment les communautés dont la vie sera affectée peuvent faire partie du processus de développement.

Les Principes Directeurs décrits ici reposent sur le principe selon lequel les villes et les zones rurales ne doivent pas être traitées comme des entités distinctes lorsque les plans de développement, des politiques et des stratégies sont élaborés. L'objectif est plutôt d'exploiter le potentiel que leur synergie combinée génère, de sorte que tout le monde profite du flux circulaire à l'intérieur du continuum urbain-rural. Un Cadre d'Action qui contient des moyens spécifiques par lesquels, par exemple, la gouvernance, la protection environnementale, la communication, les budgets, les investissements et la planification peuvent être abordés afin de s'assurer que tous les parties prenantes sont traitées de manière juste et équitable est également fourni.

Tous les acteurs impliqués dans le développement durable, l'urbanisation, le développement du monde rural, l'élaboration des politiques, la planification et les approches intégrées trouveront des informations importantes et utiles dans ce Guide.

Contact us

Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat)

Boite Postale 30030 Poste Centrale Nairobi, 00100, Kenya

Téléphone: +254 20 762 3477

unhabitat-updb-rmpu@un.org

ONU  **HABITAT**

www.unhabitat.org